UN DROIT DE CHAQUE ENFANT À SA NAISSANCE

Inégalités et tendances dans l'enregistrement des naissances

unissons-nous
pour les enfants

unicef

Photo de couverture : Meluca Guimaraoes porte Natan, son deuxième enfant, certificat de naissance fraîchement délivré et carte de soin en main, à l'école primaire de Puzuzu, dans le district de Maganja da Costa, dans la province de Zambézie, au Mozambique. Dans la communauté, l'enregistrement des naissances a lieu à l'école. L'UNICEF soutient les procédures systématiques et accélérées d'enregistrement des naissances, notamment grâce à des actions mobiles de proximité et à des efforts de sensibilisation à l'échelle locale sur l'importance de l'enregistrement des enfants.
© UNICEF/NYHQ2007-2287/Roger LeMoyne

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Section des données et de l'analyse, Division des politiques et de la stratégie, décembre 2013.

Cette publication ne peut être reproduite en totalité ou en partie sans autorisation préalable. L'autorisation de reproduction sera accordée à titre gracieux aux établissements éducatifs ou organisations à but non lucratif.

Pour obtenir une autorisation ou demander toute autre information concernant cette publication, veuillez contacter :

UNICEF
Section des données et de l'analyse
Division des politiques et de la stratégie
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis
Tél. : +1 212 326 7000
E-mail : childinfo@unicef.org

Toutes les précautions ont été prises par l'UNICEF afin de vérifier les informations contenues dans cette publication. Pour accéder à toute mise à jour apportée après l'impression de ce rapport, veuillez consulter <www.childinfo.org>.

Citation suggérée : Fonds des Nations Unies pour l'enfance – Un droit de chaque enfant à sa naissance : inégalités et tendances dans l'enregistrement des naissances, UNICEF, New York, 2013.

UN DROIT DE CHAQUE ENFANT À SA NAISSANCE

Inégalités et tendances dans l'enregistrement des naissances

Remerciements

Ce rapport a été réalisé au siège de l'UNICEF par la Section des données et de l'analyse (anciennement appelée la Section des statistiques et du suivi), au sein de la Division des politiques et de la stratégie. Il a été préparé par Claudia Cappa, sous la direction de Tessa Wardlaw. Ivana Bjelic et Yadigar Coskun ont contribué au traitement des données et à la réalisation des tableaux. Colleen Murray et Nicole Petrowski ont participé à l'élaboration du tableau statistique et des graphiques, à l'examen et à la vérification des données du document. Nicole Petrowski a également contribué à l'élaboration du rapport.

Des idées et des éléments précieux ont été apportés par Settasak Akanimart (UNICEF Bangladesh), Gbemisola Akinboyo (UNICEF Érythrée), Serge Akpaka (UNICEF Bénin), Hanadi Alrajab (UNICEF Oman), Izdihar AlSuleimany (UNICEF Oman), Sayo Aoki (UNICEF République dominicaine), Elena Atanassova (UNICEF Bulgarie), Laetitia Bazzi-Veil (UNICEF Côte d'Ivoire), Hawi Bedasa (UNICEF Tanzanie), Patrizia Benvenuti (UNICEF Afrique du Sud), Chris Braeuel (VSO Tanzanie), Andrew Brooks (Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre), Laurent Chapuis (Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord), Tatjana Colin (UNICEF Libéria), Paula Monina G. Collado (Bureau national des statistiques des Philippines), Edina Culolo-Kozma (UNICEF Angola), Matthew Dalling (UNICEF Sierra Leone), Asefa Tolessa Dano (UNICEF Papouasie-Nouvelle-Guinée), Christina de Bruin (UNICEF Côte d'Ivoire), Meryem Demirci (Division des statistiques des Nations Unies), Thakur Dhakal (UNICEF Népal), Kirsten Di Martino (UNICEF République démocratique populaire lao), Astrid Gonzaga Dionisio (UNICEF Indonésie), Zodwa Dlamini-Mthethwa (UNICEF Afrique du Sud), Valentina Dogonova (UNICEF Biélorussie), Jose Ramon Espinoza (UNICEF Nicaragua), Pilar Gonzalez (UNICEF Ouzbékistan), Aaron Greenberg (UNICEF Myanmar), Kendra Gregson (Section de la protection de l'enfance, siège de l'UNICEF), Attila Hancıo˘glu (Section des données et de l'analyse, siège de l'UNICEF), Rachel Harvey (UNICEF Tanzanie), Petra Hoelscher (UNICEF Namibie), Gordana Horvat (UNICEF Croatie, Lara Hussein (UNICEF pour la région du Golf), Salifu Jarsey (UNICEF Gambie), Charles-Martin Jjuuko (UNICEF Ouganda), Catherine Jones (UNICEF Liban), Yves Olivier Kassoka (UNICEF Sénégal), Khamhoung Keovilay (UNICEF République démocratique populaire lao), Abir Abi Khalil (UNICEF Liban), Milen Kidane (Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et australe), Rinko Kinoshita (UNICEF Nicaragua), Guillaume Kobehi-Toutou (UNICEF Côte d'Ivoire), George Laryea-Adjei (UNICEF Afrique du Sud), Jean Lieby (UNICEF Sénégal), Daniela Luciani (UNICEF Sénégal), Birgithe Lund-Henriksen (UNICEF Tanzanie), Anthony MacDonald (UNICEF Liban), Amanda Martin (UNICEF Pérou), Ana Cristina Matos (UNICEF Brésil), Mariia Matsepa (UNICEF Ukraine), Cecilie Modvar (Bureau régional de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes), Innocent Kasongo Mofya (UNICEF Zambie), Soraya Abu Monassar (UNICEF Yémen), Mwajuma Kitoi Msangi (UNICEF Tanzanie), Sudha Murali (UNICEF Ouganda), Kerry Neal (Section de la protection de l'enfance, siège de l'UNICEF), Christopher Ngwerume (UNICEF Libéria), Blandine Moundzengou Ondzaghe (UNICEF Gabon, Sao Tomé-et-Principe, Guinée équatoriale), Andrés Osorio (UNICEF Paraguay), Rose Anne Papavero (UNICEF Bangladesh), Micaela Pasini (UNICEF Yémen), Silvia Pasti (UNICEF Ouganda), Virginia Perez (UNICEF Népal), Nadine Perrault (Bureau régional de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes), Silvia Placid (UNICEF Oman), Vijaya Ratnam Raman (UNICEF Viêt Nam), Paula Ramirez-Espana (UNICEF Mexique), Ana Maria Restrepo (UNICEF Argentine), Jucilene Rocha (UNICEF Brésil), Marijana Salinovic (UNICEF Croatie), Ana Lucia Silva (UNICEF Nicaragua), Diane Swales (Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie orientale et le Pacifique), Nguyen Thi Thanh Huong (UNICEF Viêt Nam), Cecilia Torres (UNICEF Venezuela), Fatma Uluc (UNICEF Turquie), Lucia Vernazza (UNICEF Uruguay), Sebastian Waisgrais (UNICEF Argentine), Brian Wall (UNICEF Yémen), Dorji Wangdi (UNICEF Bhoutan), Augustine Wassago (UNICEF Ouganda), Cornelius Williams (Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et australe), Fang Yan (UNICEF Chine) et Danzhen You (Section des données et de l'analyse, siège de l'UNICEF).

Ce rapport a été révisé par Lois Jensen, corrigé par Pamela Knight et conçu par Big Yellow Taxi, Inc.

Table des matières

01 Un passeport pour la protection 06

02 Compter chaque enfant 09

03 La situation actuelle 14

04 Les enfants laissés pour compte 22

05 Progrès et perspectives 30

06 Principaux résultats et conséquences en matière de programmation 36

Références 39

Tableau statistique 40

L'enregistrement d'une naissance est son inscription CONTINUE, PERMANENTE et UNIVERSELLE au registre de l'état civil, attestant son authenticité et ses caractéristiques conformément aux dispositions légales du pays concerné.

© UNICEF/NYHQ2011-2487/Asselin

Le certificat de naissance est l'acte de l'état civil attestant la naissance d'un enfant. Dans certains contextes, il est délivré automatiquement au moment de l'enregistrement. Ailleurs, il est nécessaire d'en faire la demande.

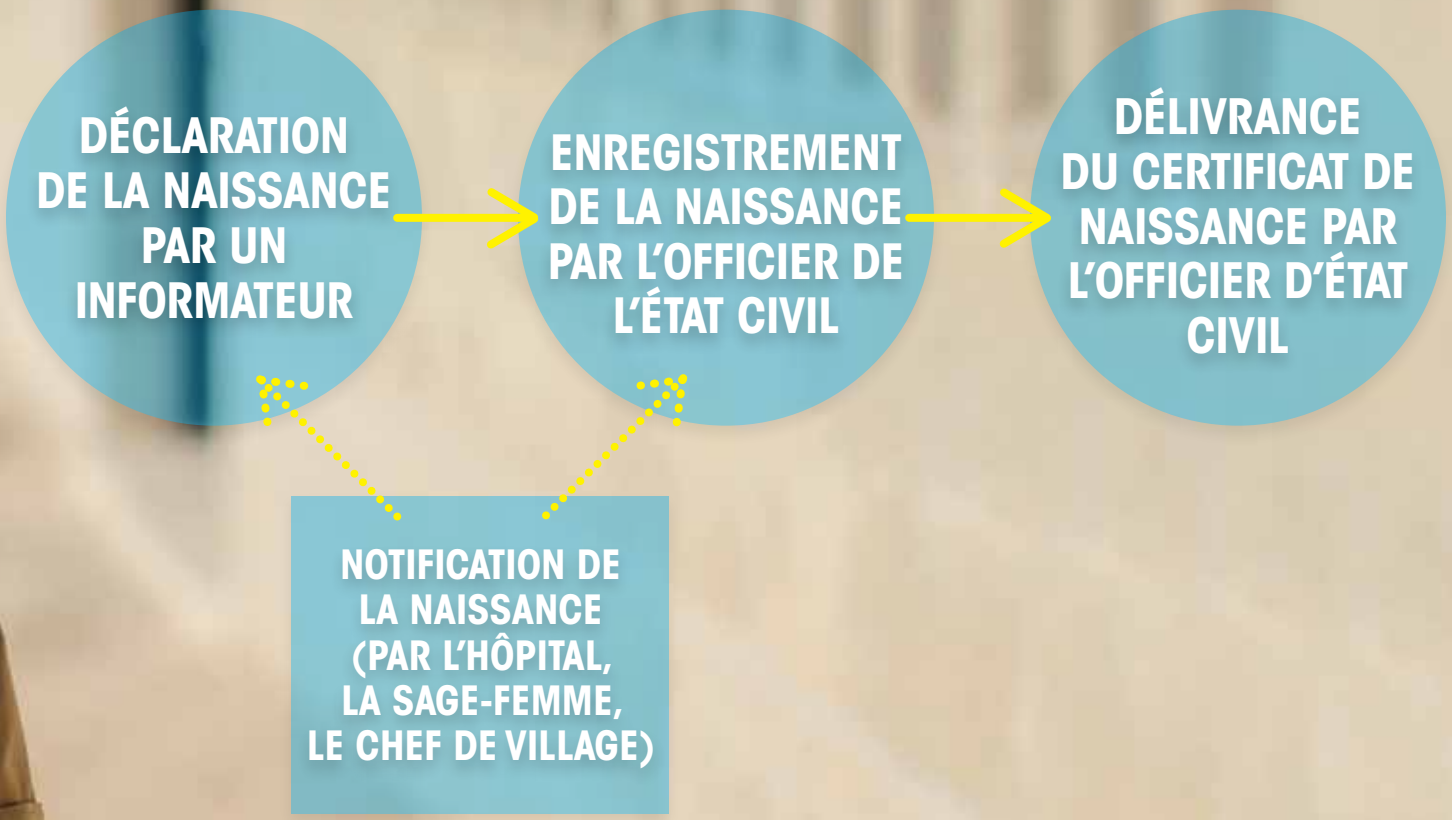

La **notification de la naissance** est effectuée par une personne ou une institution auprès des services d'état civil du pays concerné. Celle-ci est généralement le fait des établissements de santé et des accoucheuses, et, dans un nombre limité de cas, d'un représentant du gouvernement local, comme le chef de village. L'avis de notification n'a que valeur de contrôle et ne peut tenir lieu d'acte d'état civil.

Sources : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, deuxième révision, série M, n° 19, Rev.2, Division des statistiques des Nations Unies, New York, 2001 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Un passeport pour la protection : un guide de la programmation pour l'enregistrement des naissances, UNICEF, New York, 2013.

01. Un passeport pour la protection

© UNICEF/ZAMA2011-0045/Nesbitt

Chaque enfant a le droit à un nom et à une nationalité, tel qu'inscrit dans la Convention relative aux droits de l'enfant et autres traités internationaux. Pour autant, les naissances de près de 230 millions d'enfants de moins de cinq ans n'ont jamais été enregistrées. Ce manque de reconnaissance formelle par l'État entraîne généralement l'incapacité pour un enfant d'obtenir un acte de naissance. Dès lors, il peut se voir privé d'accès aux services de santé ou d'éducation. Plus tard, en l'absence de documents d'identité officiels, l'enfant pourra se marier, travailler ou rejoindre les forces armées avant même d'avoir atteint l'âge légal établi. Accusé d'un délit, l'enfant non inscrit à l'état civil peut être poursuivi au même titre qu'un adulte, en raison de son incapacité à prouver son âge. Adulte, il devra fournir son acte de naissance pour bénéficier de l'aide sociale, obtenir un emploi dans le secteur formel, acheter un bien immobilier ou prouver sa qualité d'héritier, pour voter ou obtenir un passeport. Enregistrer un enfant dès sa naissance est la première étape pour garantir son existence aux yeux de la loi, protéger ses droits et s'assurer que toute violation de ces droits ne passe pas inaperçue.[1]

L'enregistrement des naissances vise également un objectif statistique.[2] L'enregistrement universel des naissances constitue un volet essentiel à tout système de statistiques d'état civil, lequel répertorie les événements majeurs de la vie d'une personne, de sa naissance à sa mort, en passant par son mariage. Ces données sont indispensables à la planification et à la mise en œuvre de programmes et de politiques de développement, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement, de l'eau et de l'assainissement, de l'emploi, de l'agriculture et de l'industrie. En 2002, en adoptant la résolution intitulée « Un monde digne des enfants », l'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé l'engagement des gouvernements à garantir l'enregistrement de tous les enfants à la naissance et à investir pour leur bien-être, à prendre soin d'eux, à leur donner accès à l'éducation, et à les protéger de tous les dangers et de l'exploitation. Pour atteindre ces objectifs, les gouvernements

doivent disposer de données précises qui leur permettent de planifier leurs actions. L'enregistrement à la naissance n'est pas seulement un droit fondamental en soi : c'est aussi l'une des clés pour assurer le respect des autres droits.

La plupart des pays disposent de mécanismes pour procéder à l'enregistrement des naissances. Toutefois, le rayon de couverture, le type d'information recueillie et l'utilisation des données peuvent varier en fonction des infrastructures en place dans un pays, de sa capacité administrative, des fonds disponibles, de l'accès aux populations et de la technologie de gestion des données utilisée. Les taux d'enregistrement varient considérablement d'un pays à l'autre, en raison de ces facteurs et d'autres éléments. Dans le même temps, la communauté internationale se préoccupe de plus en plus des questions d'identité et de sécurité, ouvrant de nouvelles opportunités pour faire face à la situation.

Les efforts déployés par l'UNICEF et ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour accroître les taux d'enregistrement des naissances visent à renforcer la détermination des gouvernements – selon un cadre juridique spécifique – en faveur d'une inscription des naissances sur les registres de l'état civil dans un délai court. Toutefois, dans de nombreux cas, l'existence de politiques nationales avisées et l'engagement des organismes publics ne suffisent pas. Pour déclarer la naissance de leur enfant, les parents doivent être informés du processus d'enregistrement et de son importance, ils doivent pouvoir accéder aux services de l'état civil et être disposés à échanger avec les autorités publiques. Dans certains pays, si le registre ne garantit ni la sécurité ni la confidentialité des données, enregistrer un enfant peut l'exposer à des risques inutiles, car ses informations personnelles peuvent être utilisées à mauvais escient, y compris à des fins discriminatoires.

Certains pays appliquent des pénalités de retard, amendes ou autres sanctions judiciaires en cas d'enregistrement tardif. Alors que ces mesures peuvent inciter certains parents à enregistrer la naissance de leur enfant dans les délais impartis, elles peuvent également constituer un fardeau injuste pour les familles qui rencontrent des difficultés à déclarer la naissance de leurs enfants, comme les familles vivant dans des zones isolées, faiblement desservies par les services publics, ou celles qui n'ont pas les moyens de payer le coût de l'enregistrement. De telles sanctions représentent une double discrimination à l'encontre de ces familles. Certaines ne pourront pas déclarer la naissance de leur enfant tant que l'accès à un centre d'état civil ne sera pas facilité. D'autres attendront que leur enfant ait besoin d'une identité formelle, notamment pour entrer à l'école ou bénéficier de prestations sociales. Ailleurs, des facteurs culturels peuvent jouer un rôle majeur en particulier lorsque la coutume veut que l'on attende avant de donner un nom à son enfant.

Cette publication présente les données disponibles les plus récentes sur la prévalence du non-enregistrement des naissances. Elle propose une évaluation des progrès accomplis à ce jour en matière d'accroissement des taux d'enregistrement des naissances dans le monde. Elle actualise et approfondit les informations contenues dans le rapport intitulé « The 'Rights' Start to Life: A statistical analysis of birth registration », lequel met à profit des données issues de 64 pays afin d'évaluer la situation à l'échelle mondiale.[3] La présente publication offre une analyse de la situation dans 161 pays et repose sur les données et les estimations les plus récentes, disponibles dans chaque pays (aux niveaux mondial et régional) concernant l'enregistrement des naissances. Elle s'appuie sur des informations issues de plus de 300 sources de données collectées sur une période de 20 ans. Elle propose un examen de la prévalence des inégalités d'un point de vue social, économique et démographique, et selon d'autres critères. Elle souligne en outre les tendances dans le temps, à l'intérieur des frontières et d'un pays à l'autre. Les conclusions visent à éclairer le développement des politiques et programmes en faveur de l'enregistrement des naissances dans le monde, en veillant à ce que la naissance de chaque enfant soit déclarée.

« L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux. »

— article 7 (1) de la Convention relative aux droits de l'enfant

© UNICEF/UGDA2009-00230/Lydia Sekandi

ENCADRÉ 1.1 L'UNICEF ŒUVRE POUR L'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET GRATUIT DES NAISSANCES

En 2012, l'UNICEF a contribué à l'enregistrement de près de 30 millions d'enfants grâce à des programmes déployés par 75 bureaux de terrain.[4] Cette année-là, les efforts ont porté sur le soutien aux actions suivantes :

FORMULER ET PROMULGUER DES LOIS, POLITIQUES ET STANDARDS

L'UNICEF contribue à travers son soutien technique et ses actions de plaidoyer à l'adoption de lois, de politiques et de standards en faveur d'un enregistrement universel et gratuit des naissances, conformément aux normes internationales. En Zambie, le plaidoyer de haut niveau mené auprès des autorités a donné lieu à la proposition d'intégrer l'enregistrement des naissances au système de santé national : un moment historique pour le pays qui compte 14 % d'enfants inscrits sur les registres de l'état civil. En Thaïlande, le Premier ministre a approuvé une politique de développement de la petite enfance soutenue par l'UNICEF, laquelle met l'accent sur l'égalité des chances et prévoit des objectifs en matière d'enregistrement universel des naissances.

AMÉLIORER LES SERVICES

L'activité des centres d'état civil s'accélère grâce au soutien de l'UNICEF pour la modernisation et l'informatisation des systèmes d'enregistrement des naissances, et à la mise en œuvre de méthodes plus directes, si nécessaire. En Albanie, l'UNICEF a mobilisé des partenaires non gouvernementaux afin de fournir des services et des documents relatifs à l'enregistrement des naissances aux communautés roms et autres groupes marginalisés affichant des taux d'enregistrement inférieurs à la moyenne nationale. En République démocratique du Congo, déchirée par la guerre, l'accent a porté sur la mise à disposition de services en faveur des plus démunis. Dès lors, plus de 350 000 enfants ont pu être enregistrés.

IDENTIFIER LES OBSTACLES ET GOULETS D'ÉTRANGLEMENT

Pour garantir l'efficacité d'un plaidoyer destiné à renforcer l'investissement public dans les services de l'état civil, notamment dans l'enregistrement des naissances, il est essentiel de disposer d'une base de connaissances solide. Au Togo, selon une étude de l'UNICEF portant sur deux districts situés au nord du pays, les naissances de près d'un tiers des enfants originaires des zones rurales n'ont pas été enregistrées, en raison de goulets d'étranglement associés au manque de formation du personnel de l'état civil et de l'absence de registres normalisés. Des plans d'action sont en cours d'élaboration, l'objectif étant d'améliorer la qualité des services et de susciter la demande des populations locales dans ce domaine.

RENFORCER LES CAPACITÉS ET CRÉER DES PARTENARIATS

L'UNICEF poursuit son soutien en faveur des initiatives intersectorielles visant à améliorer l'enregistrement des naissances, souvent dans le cadre d'une coopération Sud-Sud. Avec l'appui de l'UNICEF et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le gouvernement du Botswana a partagé ses expériences en matière d'enregistrement des naissances avec des ministres africains lors d'une conférence à Durban, en Afrique du Sud. Rapidement, des demandes d'aide ont été adressées au Botswana, renforçant la détermination de son gouvernement à poursuivre ses efforts en faveur de l'enregistrement universel des naissances.

ÉLABORER DES APPROCHES COMMUNAUTAIRES

En Guinée-Bissau, l'UNICEF a apporté une aide aux bureaux d'état civil de huit régions. Il a également appuyé des campagnes d'enregistrement des naissances dans des zones du pays bénéficiant du programme de Tostan en faveur de l'autonomisation des communautés. Cette initiative a permis de délivrer un certificat de naissance à plus de 4 200 enfants. Dans le cadre de ce projet pilote, des unités mobiles ont été mises en place au sein du système d'enregistrement des naissances : aujourd'hui, elles sont déployées à plus grande échelle. D'autres pays s'efforcent de généraliser l'enregistrement des naissances en misant sur une plus grande implication des communautés locales.

ENCOURAGER L'INNOVATION

De nombreux bureaux de terrain de l'UNICEF étudient la possibilité d'utiliser les technologies de communication mobile, notamment les téléphones portables, en vue d'accroître la couverture d'enregistrement des naissances. Cette approche assure l'accès à des données fiables en temps réel pour la planification et la prise de décision. Au Nigéria, la plateforme mobile RapidSMS permet de collecter les données liées à l'enregistrement des naissances dans tout le pays, tous les quinze jours. Grâce à cet outil, la Commission nationale de la population peut mettre en place des interventions rapides dans les zones où les taux d'enregistrement sont faibles. En Albanie, au Kosovo, au Pakistan et dans d'autres pays, les technologies de géocartographie facilitent la collecte et la visualisation des données relatives à l'enregistrement des naissances et permettent aux fonctionnaires d'identifier, avec précision et facilité, les zones problématiques.

RELEVER DES DÉFIS MAJEURS

L'enregistrement des enfants apatrides constitue un problème croissant et persistant pour la communauté internationale. C'est notamment le cas pour la communauté Bidoon (terme arabe pour désigner les personnes sans nationalité) installée au Koweït depuis des siècles. Selon une analyse de l'UNICEF sur la situation des enfants au Koweït, de nombreux enfants bidoons n'ont pas accès aux services de santé et d'éducation, malgré l'existence d'un fonds géré par le gouvernement à cet effet, et ne possèdent pas de certificat de naissance.

02. Compter chaque enfant

© UNICEF/BANA2012-02020/Mawa

Les données concernant l'enregistrement des naissances proviennent des chiffres officiels d'enregistrement, des recensements, des statistiques de l'état civil et des enquêtes menées auprès des ménages. Un système efficace d'enregistrement des faits d'état civil permet de compiler des statistiques démographiques servant à comparer le nombre total estimatif de naissances dans un pays au nombre absolu de naissances enregistrées au cours d'une période donnée. Cependant, l'enregistrement systématique des naissances reste un défi majeur pour de nombreux pays. En l'absence de données administratives fiables, les enquêtes menées auprès des ménages sont devenues une source essentielle de renseignements permettant de suivre les niveaux et tendances dans ce domaine. Dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire, ce type d'enquête représente l'unique source d'informations de ce type.

Les deux principaux programmes d'enquêtes auprès des ménages visant à collecter des données concernant l'enregistrement des naissances sont les enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) appuyées par l'UNICEF ainsi que les enquêtes démographiques et sanitaires (EDS) soutenues par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

Les enquêtes MICS ont pour objectif de collecter des données visant à suivre et évaluer la situation des enfants et des femmes dans de nombreux secteurs – nutrition, eau, hygiène et assainissement, éducation, protection et VIH/Sida – et à rassembler les indicateurs démographiques majeurs. Depuis la mise en place du programme d'enquêtes en 1995, des données ont été collectées au cours de quatre campagnes menées dans plus de 100 pays (1995, 2000, 2005-2006 et 2009-2011). La cinquième campagne d'enquêtes MICS est en cours et devrait s'achever à l'horizon 2015.

Depuis 1999, des données concernant l'enregistrement des naissances ont été collectées grâce à la méthodologie MICS à travers près de 130 enquêtes, menées dans environ 50 pays à revenu faible ou intermédiaire. Le questionnaire MICS

Au cours des vingt dernières années, le nombre de pays disposant de données sur l'enregistrement des naissances, issues d'enquêtes menées auprès des ménages, a considérablement augmenté

Nombre de pays à revenu faible ou intermédiaire disposant de données concernant l'enregistrement des naissances, issues d'enquêtes auprès des ménages, 1993-2012

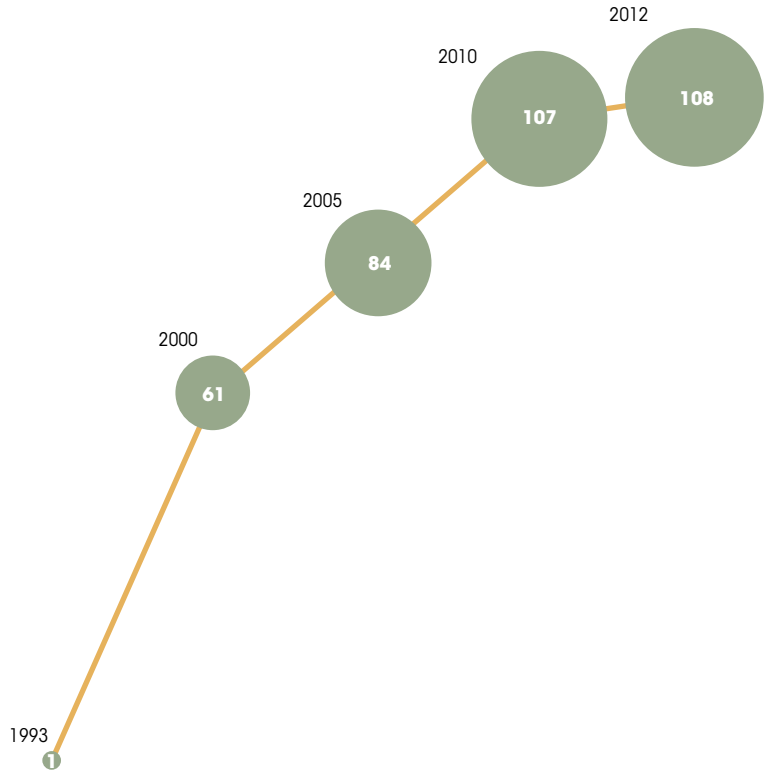

Les enquêtes auprès des ménages représentent la plus grande source de données sur l'enregistrement des naissances dans les pays à revenu faible ou intermédiaire

Nombre de sources de données sur l'enregistrement des naissances dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, par type

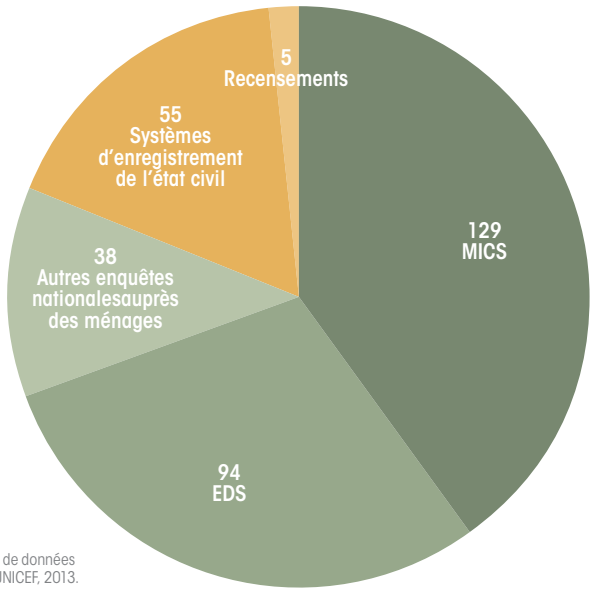

Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013.

s'adresse à toutes les mères d'enfants de moins de cinq ans (ou aux personnes qui en ont la responsabilité) afin de déterminer si leurs enfants possèdent un certificat de naissance ou s'ils sont inscrits sur les registres de l'état civil, et si elles connaissent les modalités d'enregistrement des naissances.

L'enquête EDS permet de mesurer un large éventail d'indicateurs démographiques et sanitaires concernant la situation des femmes et des enfants dans les pays en développement. Le questionnaire de base soumis aux ménages comporte une question portant sur les enfants de moins de cinq ans inscrits sur les registres d'état civil. Lors de précédentes campagnes d'enquêtes EDS, les questions relatives à l'enregistrement des naissances faisaient partie d'une section sur la santé reproductive dans le questionnaire individuel adressé aux filles et aux femmes en âge de procréer. Des informations concernant l'enregistrement des naissances avaient alors été collectées pour toutes les femmes ayant accouché au cours des cinq années précédentes, indépendamment de la survie de l'enfant.

La première enquête EDS comportant des données sur l'enregistrement des naissances a été réalisée en Turquie, en 1993. Depuis, des données ont été collectées à travers plus de 90 enquêtes dans le monde.

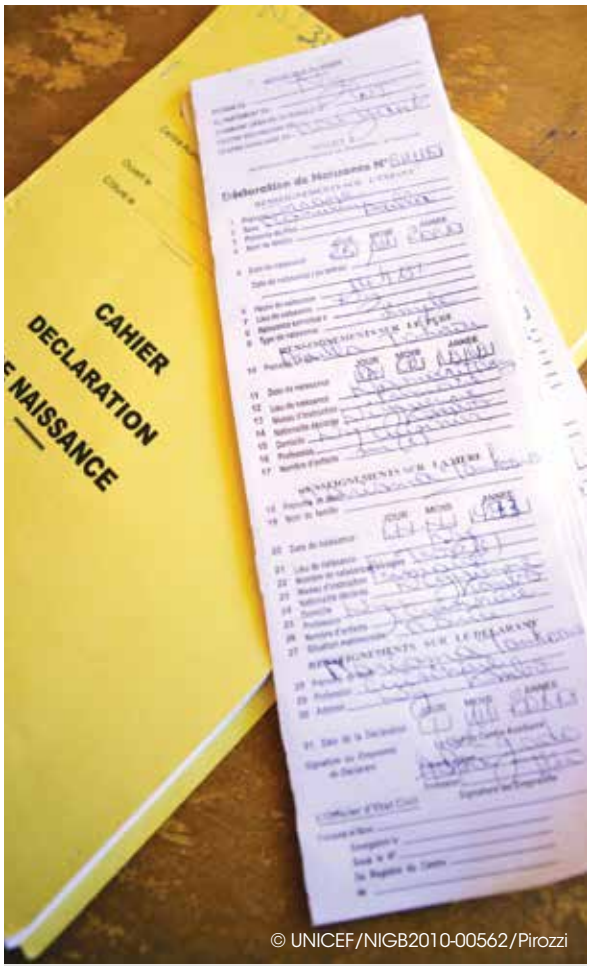

© UNICEF/NIGB2010-00562/Pirozzi

ENCADRÉ 2.1 : NOTE CONCERNANT LES DONNÉES

Le nombre de données disponibles concernant l'enregistrement des naissances a considérablement progressé au fil des années, permettant aux fonctionnaires d'identifier les zones les plus sévèrement touchées par le faible nombre d'enregistrements. Pour autant, il est important de comprendre les limites inhérentes aux données disponibles pour distinguer efficacement des tendances et des modèles. La collecte d'informations sur l'enregistrement des naissances peut s'avérer difficile : il convient d'en tenir compte lors de l'interprétation des données.

DÉFINITION DES INDICATEURS

L'indicateur standard utilisé dans les enquêtes EDS et MICS pour établir des rapports sur l'enregistrement des naissances représente le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans (de 0 à 59 mois) possédant un acte de naissance, ou dont la naissance a été déclarée comme ayant été inscrite sur les registres de l'état civil au moment de l'enquête. D'une manière générale, les données provenant des systèmes d'enregistrement de l'état civil font référence à la proportion des naissances vivantes enregistrées dans le délai d'un an ou dans le délai imparti conformément à la législation en vigueur dans le pays. La plupart des données présentées dans ce rapport sont cohérentes avec l'indicateur des enquêtes EDS et MICS. Les données qui diffèrent de la définition standard des enquêtes EDS et MICS sont indiquées dans une note au bas des schémas ou comportent la mention « y » dans le tableau statistique.

ENJEUX DE LA COLLECTE DE DONNÉES

Les taux de prévalence sont particulièrement sensibles à la formulation des questions. C'est le cas en particulier concernant les questions portant sur les autorités civiles chargées d'enregistrer les naissances. Les personnes interrogées ne savent pas toujours clairement qui sont ces autorités et peuvent penser à tort que la déclaration de la naissance de leur enfant auprès de l'église ou du chef de village a valeur d'enregistrement formel. Généralement, les questionnaires utilisés dans le cadre des enquêtes auprès des ménages indiquent le nom du responsable de l'enregistrement au sein de l'autorité nationale. Malgré tout, les malentendus à propos du processus d'enregistrement des naissances persistent. De la même manière, les questions concernant la possession d'un certificat de naissance peuvent conduire à des réponses erronées, les personnes interrogées étant susceptibles de confondre certificat de naissance et carte de santé ou autre document.

CIRCULATION DES DONNÉES DISPONIBLES

La disponibilité des données relatives à l'enregistrement des naissances varie fortement selon les pays. Dans certains cas, les sources d'informations les plus récentes remontent à l'année 2000. Ailleurs, elles datent de 2012. Les données reflètent la situation de l'enregistrement des naissances au moment de la collecte des informations : elles ne traduisent pas forcément la situation actuelle.

Les analyses proposées dans les chapitres suivants s'appuient sur des données issues des sources les plus récentes dans chaque pays. Les périodes indiquées dans les sources des schémas, cartes et tableaux correspondent au moment de la collecte des informations. Pour chaque pays, les données sont celles de l'année la plus récente dans la période étudiée. L'année exacte de la source d'informations la plus récente pour chaque pays est indiquée dans le tableau statistique.

ANALYSE DES TENDANCES

Dans l'examen des tendances en matière d'enregistrement des naissances, plusieurs facteurs importants doivent être pris en compte :

- **La variation du nombre d'années entre les enquêtes consécutives ou autres sources de données.** Le chiffre peut varier d'un à plus de 20, selon les pays. Les données concernant l'Afrique du Sud, par exemple, sont collectées de manière régulière depuis 1991, ce qui permet d'évaluer les changements sur une longue période.

- **Le nombre de points de données disponibles dans chaque pays.** Ce chiffre peut également varier et affecter l'analyse des tendances. Des modèles de changement sont encore plus perceptibles pour un pays disposant de plusieurs sources de données.

- **L'ampleur du changement.** Il est possible d'apprécier le changement de deux manières : d'une part en considérant la différence absolue entre des estimations (points de pourcentage) et, d'autre part, en considérant la variation des estimations en pourcentage. Pour tirer des conclusions, il est nécessaire de s'appuyer sur les deux méthodes.

- **L'incidence de la structure du questionnaire et de sa mise en œuvre sur les résultats des campagnes consécutives de collecte de données.** Il peut s'agir par exemple des évolutions concernant le cadre d'échantillonnage, le contenu ou la structure du questionnaire. Les modalités de collecte des données relatives à l'enregistrement des naissances ont considérablement évolué au fil des années. Il est probable que ces changements aient eu des incidences sur les réponses. Si les sources de données ont fait l'objet d'un examen afin de vérifier la comparabilité des données dans le temps, la prudence est encore de mise lorsqu'il s'agit de comparer des résultats d'enquêtes répétées ou d'autres sources d'informations.

- **Détecter les écarts d'estimation supérieurs à ce que l'on attendrait de simples erreurs d'échantillonnage.** Une erreur d'échantillonnage se mesure habituellement en termes d'erreur type pour une donnée statistique particulière. L'erreur type peut servir à calculer l'intervalle de confiance dans lequel la vraie valeur d'une estimation peut raisonnablement se situer. En d'autres termes, la valeur de toute donnée statistique calculée à partir d'une enquête sur échantillon se situe dans un intervalle. Cet intervalle, faute d'être une donnée statistique exacte, doit être pris en considération dans la comparaison des estimations.

L'ensemble de ces facteurs doit être pris en compte dans l'analyse des tendances. En effet, les évolutions observées peuvent être la conséquence de différences dans les méthodes de collecte des données, de biais ou d'erreurs types, et ne pas constituer de réelles évolutions en matière d'enregistrement des naissances.

L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES DANS LE MONDE

En OUZBÉKISTAN, les parents doivent s'acquitter d'une certaine somme d'argent pour déclarer la naissance de leur enfant

Au LIBAN, la plupart des enfants palestiniens sont enregistrés comme réfugiés. Les enfants qui n'ont pas le statut de réfugié ne peuvent être inscrits sur les registres de naissance

Au LIBÉRIA, la loi prévoit une sanction pécuniaire de 50 $ en cas de défaut d'enregistrement d'un enfant dans les 14 jours suivant sa naissance, mais la loi n'a pas été appliquée activement depuis la fin de la guerre

Au PAKISTAN, pour enregistrer un enfant à l'état civil, il est nécessaire de remplir le « bay form ». Ce document est également requis pour obtenir des documents officiels comme le passeport, et pour s'inscrire à l'école

En ANGOLA, la législation, modifiée en 2007, assure l'enregistrement gratuit de tous les enfants de moins de cinq ans. Un décret présidentiel de 2013 a pour objectif de réduire le nombre de citoyens non inscrits sur les registres de l'état civil en offrant à tous les Angolais la gratuité de la carte d'identité et de l'enregistrement jusqu'en 2016

En ZAMBIE, l'unique loi régissant l'enregistrement des naissances est entrée en vigueur en 1973. Le processus d'enregistrement et la délivrance de certificats de naissance sont très centralisés et peuvent s'étendre sur des mois

La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE dispose d'un seul centre d'enregistrement des naissances pour une population d'environ 7 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 460 000 kilomètres carrés et comprenant 600 îles

Au BHOUTAN, les enfants de père inconnu ne peuvent être déclarés au registre de l'état civil

En GAMBIE, le père est le principal responsable de l'enregistrement de la naissance de son enfant. À défaut, il risque une amende ou l'emprisonnement

Le certificat de mariage est habituellement requis en INDONÉSIE pour enregistrer la naissance d'un enfant

Au MEXIQUE, un certificat de naissance est généralement requis pour accéder aux services de santé non urgents et pour bénéficier de l'assurance maladie

Au BELIZE, à défaut de déclarer leur enfant dans les 42 jours suivant sa naissance, les parents peuvent être convoqués pendant l'année qui suit et sont passibles d'une amende pour enregistrement tardif

En ÉRYTHRÉE, passé un délai de 90 jours, la délivrance du certificat de naissance nécessite une autorisation de la part des autorités publiques pour confirmer le lien de parenté et la date de naissance. Le coût de la démarche représente une semaine de loyer moyen dans les zones rurales du pays

© UNICEF/UGDA201300590/Sibiloni

Au NÉPAL, il faut indiquer le nom du père et du grand-père de l'enfant sur le formulaire de déclaration de naissance

Au NICARAGUA, les femmes vivant en union consensuelle ne peuvent enregistrer la naissance de leur enfant que de manière provisoire si le père n'a pas signé le registre de naissance

En URUGUAY, toutes les institutions publiques et privées doivent tenir un registre officiel des naissances. Elles ont l'obligation de délivrer un certificat de naissance à la mère et d'envoyer une copie au Bureau central de l'état civil

Selon les processus administratifs adoptés en TURQUIE en 2008, toute naissance doit être enregistrée afin d'apparaître dans le système d'enregistrement du domicile, lequel conditionne l'inscription automatique à l'école

Une prime d'incitation à l'enregistrement des naissances dans les délais impartis est offerte en UKRAINE : il s'agit d'une allocation de naissance forfaitaire accordée par le gouvernement

À l'heure actuelle, le MYANMAR ne possède pas de système électronique d'enregistrement des enfants déclarés à la naissance ou via des procédures d'enregistrement tardif. Les registres existent uniquement au format papier et sont conservés au Bureau médical de la municipalité. À l'échelle nationale, les formulaires ne sont pas conservés au-delà de deux ans

En OMAN, les formulaires d'enregistrement des naissances précisent la religion des deux parents

03. La situation actuelle

© UNICEF/NYHQ2011-1774/Pirozzi

Dans le monde, la naissance de près de 230 millions d'enfants de moins de cinq ans n'a jamais été enregistrée. L'Asie abrite plus de la moitié de ces enfants (59 %), tandis que 37 % habitent en Afrique subsaharienne. Les 4 % restants vivent dans d'autres régions. Près d'un enfant sur trois non inscrits sur les registres de l'état civil vit en Inde. Sur la seule année 2012, 57 millions de nouveau-nés, soit quatre naissances sur dix dans le monde cette année-là, n'ont pas été enregistrés auprès des autorités civiles.

Environ deux tiers (65 %) de la population mondiale des enfants de moins de cinq ans ont été enregistrés, même s'il existe des écarts entre les régions. Le pourcentage d'enfants enregistrés est supérieur à 90 % dans l'ensemble des pays industrialisés et au sein de certains pays de l'Europe centrale et orientale (ECO) et de la Communauté des États indépendants (CEI), de l'Amérique latine et des Caraïbes.[5] En revanche, dans certains pays d'Afrique subsaharienne, la naissance de moins d'un enfant sur cinq est enregistrée.

Parmi les régions prises en compte dans ce rapport, l'ECO et la CEI affichent les niveaux d'enregistrement des naissances les plus élevés, avec 98 % des enfants de moins de cinq ans inscrits sur les registres de l'état civil. Arrivent ensuite l'Amérique latine et les Caraïbes, avec 92 %, puis le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, avec 87 %.

Les niveaux d'enregistrement des naissances les plus faibles concernent l'Afrique subsaharienne (44 %) et l'Asie du Sud (39 %), la région abritant le plus grand nombre de naissances et d'enfants de moins de cinq ans. En Afrique de l'Est et australe, seuls 38 % des enfants sont inscrits sur les registres de l'état civil avant leur cinquième anniversaire, ce qui porte à environ 44 millions le nombre d'enfants de moins de cinq ans non enregistrés. Le taux d'enregistrement des naissances en Afrique de l'Ouest et du Centre est légèrement plus élevé, atteignant 47 %.

Dans le monde, la naissance de près de 230 millions d'enfants de moins de cinq ans n'a jamais été enregistrée

Plus de la moitié des enfants privés du droit à une identité vivent en Asie

Nombre d'enfants de moins de cinq ans non enregistrés, par région

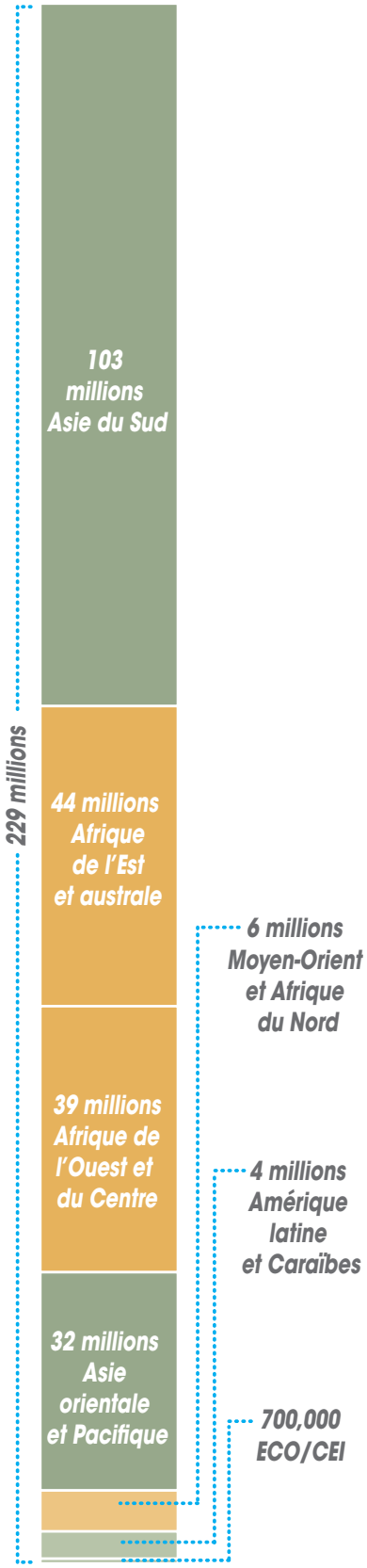

La prévalence de l'enregistrement des naissances varie considérablement selon les régions

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés, par région

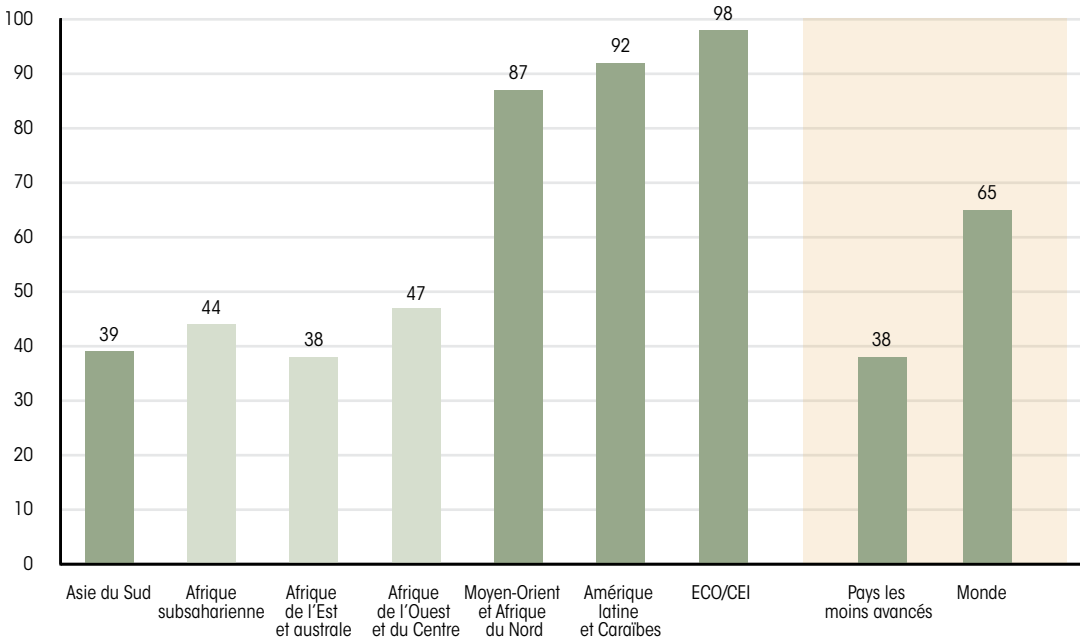

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés et nombre d'enfants de moins de cinq ans non enregistrés, par région

	Pourcentage d'enfants enregistrés, par région	Nombre d'enfants non enregistrés, par région
ECO/CEI	98	700,000
Amérique latine et Caraïbes	92	4 millions
Moyen-Orient et Afrique du Nord	87	6 millions
Asie orientale et Pacifique	-	32 millions
Afrique subsaharienne	44	85 millions
Afrique de l'Est et australe	38	44 millions
Afrique de l'Ouest et du Centre	47	39 millions
Asie du Sud	39	103 millions
Pays les moins avancés	38	81 millions
Monde	65	229 millions

Note : Ces estimations sont fondées sur un sous-ensemble comprenant 158 pays représentant 83 % de la population mondiale des enfants de moins de cinq ans. Les estimations régionales reposent sur des données provenant de pays représentant au moins la moitié de la population de la région. La couverture des données était insuffisante pour calculer le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil dans la région Asie orientale et Pacifique, car des données comparables sur l'enregistrement des naissances ne sont pas disponibles pour la Chine.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS, MICS et autres enquêtes nationales auprès des ménages, recensements et systèmes d'enregistrement de l'état civil, 2005-2012. Les données concernant les pays industrialisés et la Fédération de Russie proviennent du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Rapport sur les statistiques démographiques et de l'état civil*, Études statistiques, Série A, volume LXV, Division des statistiques, Nations Unies, New York, 2013.

Parmi les dix pays comptant le plus grand nombre d'enfants non enregistrés, l'Inde arrive largement en tête

Nombre d'enfants de moins de cinq ans non enregistrés dans les dix pays comptant le plus grand nombre d'enfants non enregistrés

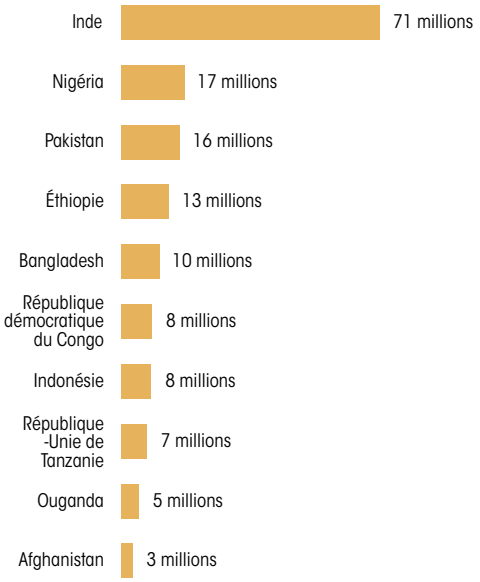

La plupart des dix pays affichant les niveaux d'enregistrement les plus faibles se situent en Afrique subsaharienne

Pourcentage des enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, dans les dix pays affichant les niveaux d'enregistrement les plus faibles au monde

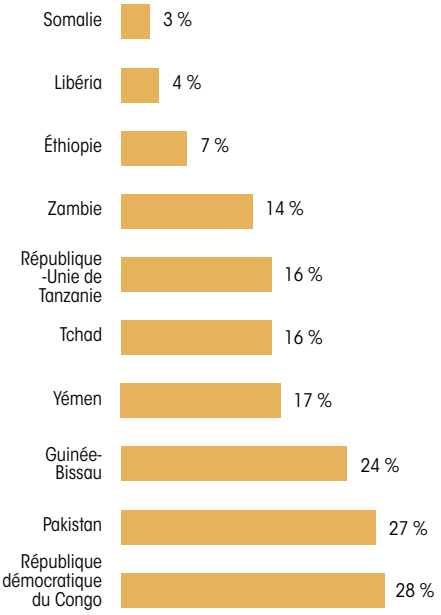

Les niveaux d'enregistrement les plus faibles se situent en Afrique subsaharienne

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, par pays

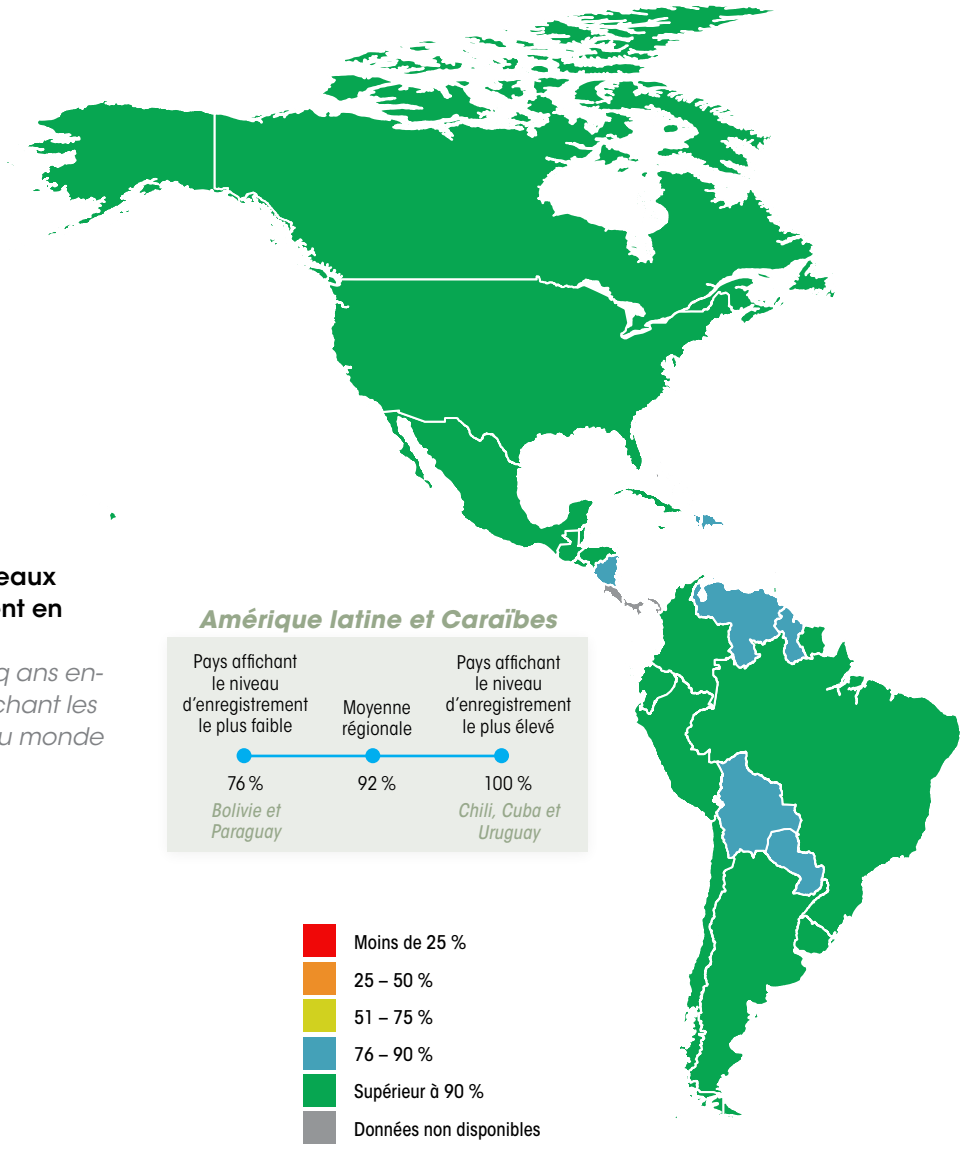

Notes : La carte ci-contre est stylisée et n'est pas à l'échelle. Elle ne reflète aucune prise de position de l'UNICEF sur le statut juridique des pays ou des territoires représentés, ou sur la délimitation de leurs frontières. La frontière définitive entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été déterminée. Les données concernant la Bolivie, l'Égypte, le Libéria, la Namibie et le Yémen représentent le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans possédant un certificat de naissance. Pour connaître les pays dont les données ne correspondent pas à la définition standard, consultez le tableau statistique. La couverture des données était insuffisante pour calculer une estimation pour la région Asie orientale et Pacifique.

Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS, MICS et autres enquêtes nationales auprès des ménages, recensements et systèmes d'enregistrement de l'état civil, 2000-2012. Les données pour les pays industrialisés et la Fédération de Russie proviennent du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Rapport sur les statistiques démographiques et de l'état civil.* Études statistiques, Série A, volume LXV, Division des statistiques, Nations Unies, New York, 2013.

un défi majeur dans de nombreux pays africains et asiatiques

ECO/CEI

Pays affichant le niveau d'enregistrement le plus faible	Moyenne régionale	Pays affichant le niveau d'enregistrement le plus élevé
88 %	98 %	100 %
Tadjikistan		*Arménie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Ouzbékistan, République de Moldavie et Ukraine*

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Pays affichant le niveau d'enregistrement le plus faible	Moyenne régionale	Pays affichant le niveau d'enregistrement le plus élevé
17 %	87 %	100 %
Yémen		*Émirats arabes unis et Liban*

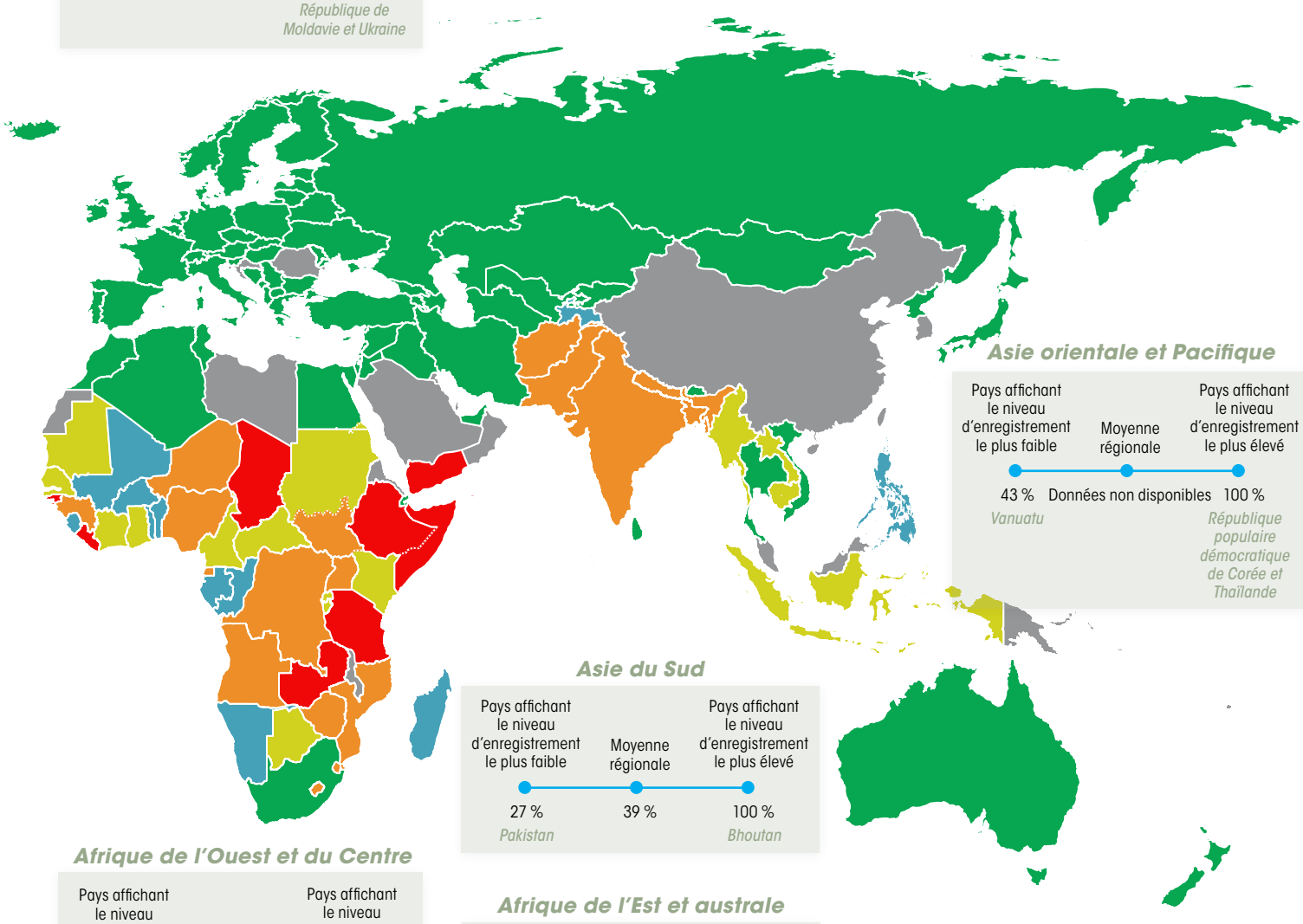

Asie orientale et Pacifique

Pays affichant le niveau d'enregistrement le plus faible	Moyenne régionale	Pays affichant le niveau d'enregistrement le plus élevé
43 %	Données non disponibles	100 %
Vanuatu		*République populaire démocratique de Corée et Thaïlande*

Asie du Sud

Pays affichant le niveau d'enregistrement le plus faible	Moyenne régionale	Pays affichant le niveau d'enregistrement le plus élevé
27 %	39 %	100 %
Pakistan		*Bhoutan*

Afrique de l'Ouest et du Centre

Pays affichant le niveau d'enregistrement le plus faible	Moyenne régionale	Pays affichant le niveau d'enregistrement le plus élevé
4 %	47 %	91 %
Libéria		*Cap-Vert*

Afrique de l'Est et australe

Pays affichant le niveau d'enregistrement le plus faible	Moyenne régionale	Pays affichant le niveau d'enregistrement le plus élevé
3 %	38 %	95 %
Somalie		*Afrique du Sud*

De nombreux enfants inscrits sur les registres de l'état civil n'ont pas la preuve de l'enregistrement de leur naissance

Le certificat de naissance est un document officiel qui peut être délivré après l'inscription de la naissance d'un enfant sur les registres de l'état civil. Il atteste l'enregistrement et peut être utilisé pour accéder à des services comme l'éducation et la santé, ou renseigner l'âge d'un enfant. Toutefois, les données indiquent de grandes différences entre la proportion d'enfants dont les naissances ont été déclarées comme enregistrées et celle d'enfants possédant réellement un certificat de naissance. Dans l'ensemble, un enfant sur sept inscrit sur les registres de l'état civil ne possède pas de certificat de naissance, une proportion qui varie considérablement selon les régions et les pays. Ainsi, en Afrique de l'Est et australe, seule environ la moitié des enfants enregistrés possède un certificat de naissance, contre 88 % des enfants inscrits sur les registres de l'état civil en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au Rwanda, où 63 % des enfants de moins de cinq ans seraient inscrits sur les registres de l'état civil, seul un enfant sur dix détient un document attestant son enregistrement auprès des autorités civiles. Les causes de cette situation sont faciles à imaginer compte tenu du coût prohibitif pour obtenir la copie d'un certificat de naissance dans certains pays. Ailleurs, on ne délivre pas de certificat de naissance. Les familles ne disposent alors d'aucune preuve de l'enregistrement de la naissance de leur enfant. Dans d'autres contextes, le certificat de naissance est délivré des semaines, parfois des mois, après l'enregistrement. Or, les familles ne viennent jamais le récupérer et le document ne leur est pas envoyé. Par conséquent, environ 290 millions d'enfants (soit 45 % de l'ensemble des enfants de moins de cinq ans dans le monde) ne possèdent pas de certificat de naissance.

Répartition en pourcentage des enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, selon qu'ils possèdent ou non un certificat de naissance, dans une sélection de pays

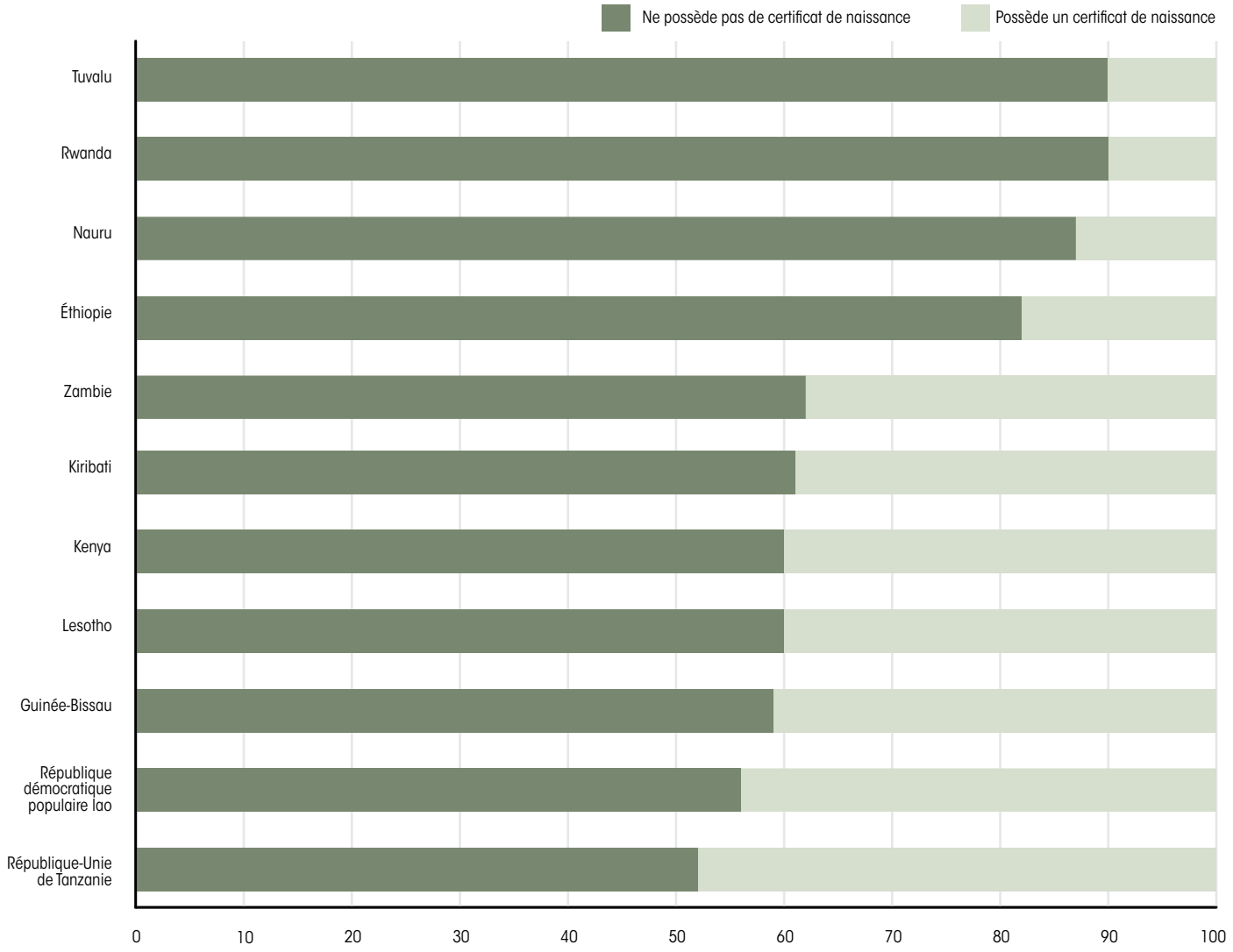

Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS et MICS, 2005-2012.

En grandissant, les enfants ont plus de chances d'être enregistrés

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, par âge (en mois), dans les neuf pays présentant les plus grands écarts de niveaux d'enregistrement par âge parmi les pays affichant des taux d'enregistrement inférieurs à 50 %

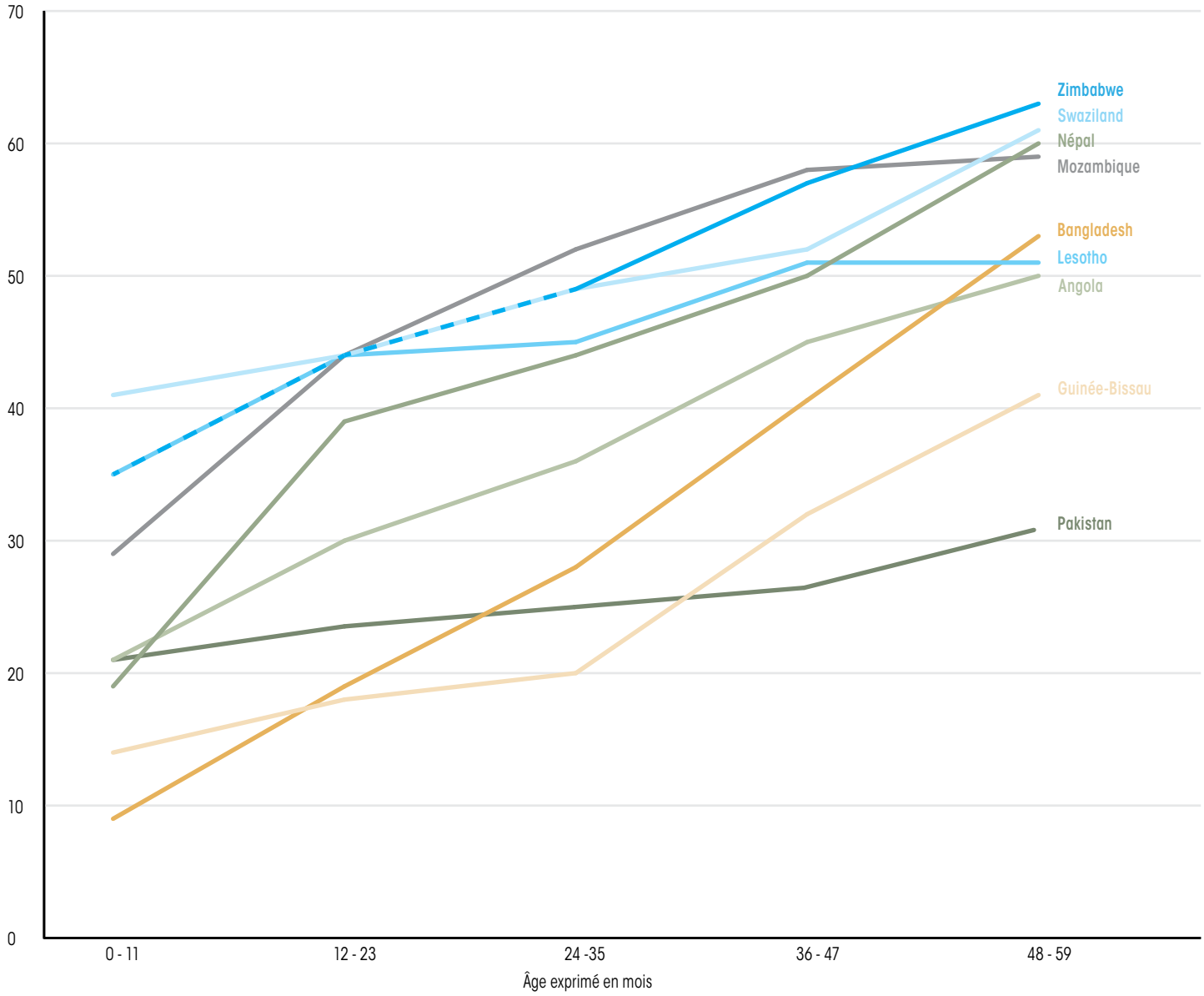

Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS et MICS, 2001-2011.

Un enfant a plus de chances d'être enregistré à mesure qu'il grandit. Les données montrent que dans près de la moitié des pays où moins de 50 % des enfants sont inscrits sur les registres de l'état civil, les niveaux d'enregistrement des naissances sont généralement plus élevés chez les enfants plus âgés. Dans les autres pays, aucune différence significative en fonction de l'âge n'a été observée. On constate des différences frappantes dans des pays comme l'Angola, le Bangladesh, la Guinée-Bissau, le Mozambique et le Népal, où les enfants de quatre ans ont plus de deux fois plus de chances d'être enregistrés que des bébés de moins d'un an. Cette tendance vers des niveaux d'enregistrement plus élevés chez les enfants plus âgés tient peut-être au fait que, dans certains contextes, sans certificat de naissance, un enfant ne peut accéder à l'éducation et aux services de santé, d'où la hausse des demandes d'enregistrements lorsque l'enfant grandit. Il est important de rappeler que les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Division des statistiques des Nations Unies appellent clairement à l'enregistrement dès la naissance.

De nombreuses mères méconnaissent les modalités d'enregistrement d'une naissance

Divers facteurs influencent les niveaux d'enregistrement des naissances, notamment l'engagement des gouvernements, le cadre législatif des pays et l'existence, ou l'absence, d'une infrastructure pour appuyer les aspects logistiques de l'enregistrement, en particulier dans les zones isolées. La valeur accordée par les personnes et les familles à la déclaration de la naissance de leur enfant auprès des services de l'état civil est tout aussi importante, de même que les obstacles qu'elles peuvent rencontrer en chemin, comme les frais d'enregistrement, les coûts liés au voyage pour se rendre au centre d'état civil et le temps accordé à cette démarche. Le manque d'information adéquate sur les modalités d'enregistrement constitue un autre frein majeur à la réalisation du droit à l'identité de chaque enfant. Les données indiquent que dans près de la moitié des pays disposant de données, la plupart des mères d'enfants non inscrits aux registres de l'état civil reconnaissent ne pas savoir comment enregistrer la naissance de leur enfant. Dans d'autres pays, la majorité des mères semble avoir été sensibilisée au processus d'enregistrement, ce qui pointe l'existence d'autres obstacles à l'enregistrement des naissances.

Répartition en pourcentage des enfants de moins de cinq ans non enregistrés, selon que leur mère (ou la personne responsable de veiller sur eux) connaît ou non les modalités d'enregistrement, dans des pays déterminés

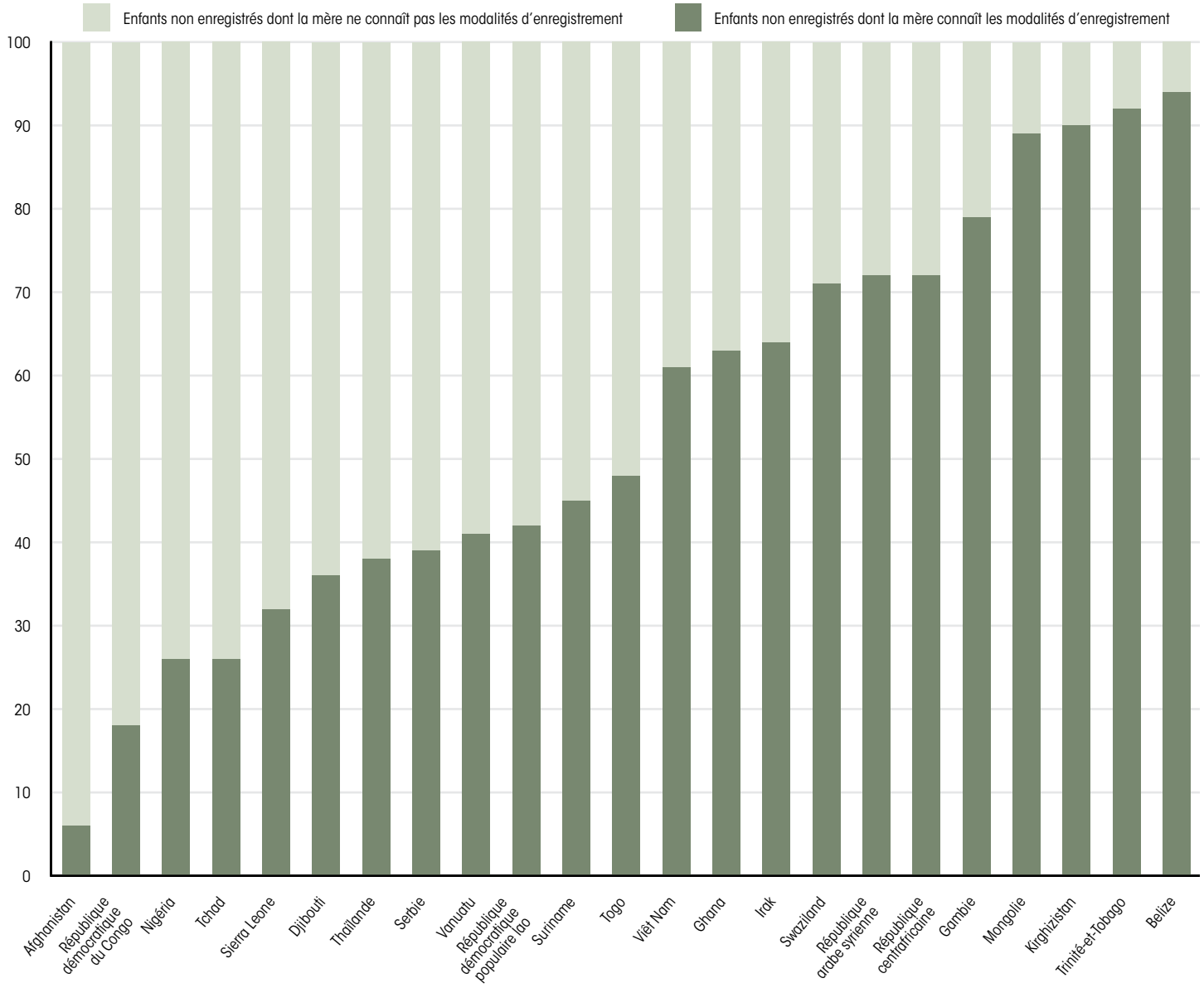

Note : Les données concernant la Mongolie, la Serbie, le Suriname et Trinité-et-Tobago sont basées sur 25-49 cas non pondérés.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes MICS, 2005-2012.

Même un pays à faible revenu par habitant peut afficher un taux élevé d'enregistrement

Taux d'enregistrement des naissances et revenu national brut (RNB) par habitant en dollars É.-U., dans différents pays à revenu faible ou intermédiaire

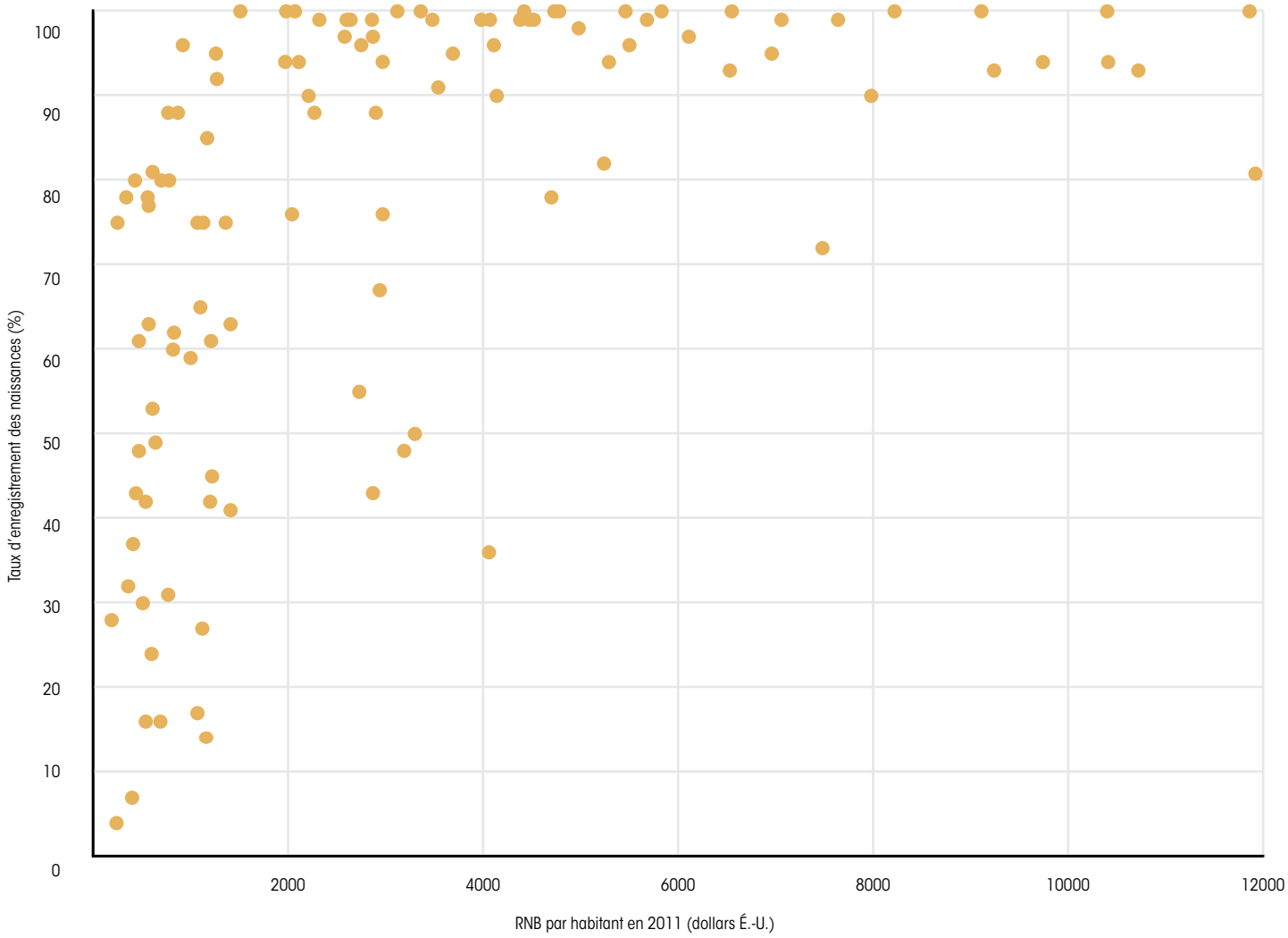

Note : Chaque cercle représente un pays.
Sources : Les données relatives au RNB par habitant proviennent de la Banque mondiale et concernent l'année 2011 (voir : http://data.worldbank.org/indicator/NY.GNP.PCAP.PP.CD). Les données concernant les taux d'enregistrement des naissances sont issues des bases de données mondiales de l'UNICEF et datent de 2013. Elles sont fondées sur les enquêtes EDS, MICS et autres enquêtes nationales auprès des ménages, recensements et systèmes d'enregistrement de l'état civil, 2000-2012.

Le revenu national par habitant est une variable importante, susceptible de contribuer à expliquer l'existence d'un système efficace d'enregistrement des faits d'état civil dans un pays. D'une manière générale, l'enregistrement rapide et complet des faits d'état civil, y compris des naissances, s'améliore dans un contexte de développement économique. Des taux d'enregistrement des naissances anormalement élevés ou faibles pour un niveau de revenu national donné peuvent suggérer l'influence d'autres facteurs. À titre d'exemple, les pays insulaires ont tendance à afficher des taux d'enregistrement relativement bons, en raison de l'importance des échanges avec l'extérieur et des déplacements à l'étranger. Dans ce type de contexte, les systèmes de délivrance de documents d'identité et de voyage sont souvent considérés comme prioritaires.

Selon les données disponibles, avec un revenu national supérieur à 6 000 dollars des É.-U. par habitant, un pays a toutes les chances d'afficher un taux d'enregistrement des naissances supérieur à 80 %. Quelques pays ayant un revenu supérieur à ce montant font exception en affichant des taux faibles. En outre, dans les pays dont le revenu par habitant est inférieur à 6 000 dollars des É.-U., le rapport entre revenu et taux d'enregistrement des naissances devient contestable, certains de ces pays obtenant des taux d'enregistrement élevés et d'autres de très faibles. Il est donc possible, même pour un pays à faible revenu par habitant, d'enregistrer un taux élevé d'enregistrement des naissances.

04. Les enfants laissés pour compte

© unicef/NYHQ2012-2269/Markisz

Diverses caractéristiques concernant l'environnement d'un enfant ou de sa famille, notamment son lieu de résidence, rural ou urbain, le niveau de richesse et l'éducation de sa mère peuvent affecter la probabilité pour un enfant d'être enregistré à l'état civil. Selon des estimations régionales, les taux d'enregistrement des naissances sont très similaires chez les filles et les garçons, et la parité en matière d'enregistrement est une réalité dans presque tous les pays disposant de données.[6] Toutefois, les taux d'enregistrement varient beaucoup selon le niveau socio-économique. Les enfants les plus touchés par ces inégalités sont décrits ci-dessous.

ENFANTS ISSUS DE CERTAINS GROUPES ETHNIQUES OU RELIGIEUX

La religion et l'origine ethnique semblent avoir une certaine influence sur les niveaux d'enregistrement des naissances.7 Dans certains groupes de population et cultures, on accorde une plus grande importance aux coutumes et pratiques traditionnelles (comme les cérémonies au cours desquelles l'enfant reçoit son nom) qu'aux démarches formelles de déclaration des naissances. L'appartenance à un groupe ethnique peut avoir une autre incidence sur les taux d'enregistrement, car, dans certains pays, les minorités ont une plus grande probabilité de vivre dans des zones retranchées où les services de l'état civil sont inexistants ou difficiles d'accès. Même dans des pays comme le Viêt Nam, où l'enregistrement des naissances est presque universel, les enfants issus des minorités ethniques connaissent des taux d'enregistrement inférieurs à la moyenne nationale : 85 % contre 97 % pour les enfants Kinh et Hoa. Les disparités interethniques sont encore plus prononcées dans d'autres pays, comme la République centrafricaine, où le taux d'enregistrement au sein de la communauté Zandé-Nzakara atteint 77 %, contre 49 % chez les Sara.

D'importantes disparités en matière d'enregistrement des naissances peuvent être également observées chez les enfants issus de divers groupes religieux. Au Tchad par exemple, les taux d'enregistrement des naissances chez les enfants de familles musulmanes et chrétiennes (protestantes ou catholiques) sont

identiques à la moyenne nationale (entre 15 et 17 %), tandis que les enfants appartenant à des minorités religieuses sont beaucoup moins susceptibles d'être inscrits sur les registres de l'état civil. Mais on observe aussi le phénomène inverse dans d'autres pays. En Inde par exemple, les taux d'enregistrement des naissances les plus bas concernent les enfants appartenant aux deux plus grands groupes de population, les hindous et les musulmans. Les enfants issus de minorités religieuses, comme les sikhs et les jaïns, ont deux fois plus de chances d'être enregistrés à l'état civil.

ENFANTS VIVANT DANS LES ZONES RURALES

La distance à parcourir pour relier le centre d'état civil le plus proche constitue un obstacle majeur à l'enregistrement des naissances. Le lieu, la géographie, les infrastructures et les modes de transport ont une incidence sur l'accessibilité de ces centres. Plus la distance à parcourir est importante, plus les coûts financiers et d'opportunité sont élevés pour les familles. Les populations urbaines sont moins affectées par ses contraintes, comme le confirment les écarts des taux d'enregistrement entre les zones urbaines et rurales, dans presque toutes les régions du monde. À l'échelle mondiale, les enfants vivant dans les zones urbaines ont une fois et demie plus de chances d'être inscrits sur les registres de l'état civil que leurs camarades des zones rurales. Toutefois, lorsque les niveaux globaux d'enregistrement des naissances sont plus élevés, les disparités liées au lieu de résidence diminuent, ainsi que le démontre la région ECO/CEI, qui affiche le niveau d'enregistrement des naissances le plus fort. La plupart des pays de cette région affichent des taux d'enregistrement similaires en zone urbaine et en milieu rural, faisant de cette région la seule à ne présenter aucune disparité liée au lieu de résidence.

Dans d'autres régions, il existe des différences frappantes, les enfants des zones rurales étant nettement désavantagés. Au Tchad par exemple, où le taux d'enregistrement des naissances est de 16 % à l'échelle nationale, 42 % des enfants des villes sont inscrits sur les registres de l'état civil, contre 9 % des enfants en milieu rural. En République-Unie de Tanzanie, la proportion d'enfants des villes enregistrés est plus de quatre fois supérieure à celle de leurs camarades en milieu rural.

ENFANTS DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES OU ISOLÉES

La cartographie des taux d'enregistrement des naissances par région ou province permet d'illustrer les disparités en matière d'enregistrement des naissances à l'intérieur des frontières. Dans la plupart des pays, on observe des niveaux d'enregistrement élevés autour des capitales et autres métropoles, avec une nette réduction à mesure que l'on s'éloigne des grands bassins de population. Toutefois, dans quelques pays, des zones éloignées des capitales affichent des taux d'enregistrement très élevés grâce aux programmes ciblés d'enregistrement des naissances, notamment ceux s'appuyant sur des unités mobiles d'enregistrement, à l'œuvre dans certaines provinces.

ENFANTS ISSUS DE FOYERS DÉFAVORISÉS

Dans la plupart des régions, les taux d'enregistrement des naissances ont tendance à être plus élevés chez les 20 % les plus riches de la population (le quintile le plus riche).[8] En Afrique de l'Ouest et du Centre par exemple, 71 % des enfants appartenant au quintile le plus riche sont inscrits sur les registres de l'état civil, contre seulement 27 % des enfants du quintile le plus pauvre. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 94 % des enfants du quintile le plus riche sont enregistrés, contre 76 % des enfants du quintile le plus pauvre. Là encore, à mesure que les niveaux d'enregistrement des naissances progressent à l'échelle nationale, les disparités en fonction de la richesse s'atténuent. On observe également ce schéma en ECO/CEI, où les niveaux d'enregistrement sont élevés indépendamment du niveau de richesse des foyers.

Dans presque tous les pays disposant de données, les enfants les plus riches ont plus de chances d'être inscrits sur les registres de l'état civil, ce qui confirme le lien entre pauvreté et faibles taux d'enregistrement des naissances. En République-Unie de Tanzanie par exemple, seuls 4 % du quintile des enfants les plus pauvres sont enregistrés, contre 56 % du quintile le plus riche. On peut observer des disparités liées à la situation économique, y compris dans les pays affichant de forts taux d'enregistrement des naissances. Ainsi, dans des pays comme le Cameroun, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, l'Indonésie, le Mali et le Viêt Nam, on trouve des disparités liées à la richesse, malgré des taux d'enregistrement des naissances supérieurs à 60 % à l'échelle nationale.

ENFANTS DE MÈRES SANS INSTRUCTION

On a régulièrement observé que le niveau d'instruction d'une mère a une incidence sur la santé et le bien-être de sa famille. Ce constat s'applique aussi à l'enregistrement des naissances. Les mères ayant suivi une scolarité ont plus de chances que celles qui n'ont jamais été à l'école de connaître les modalités d'enregistrement d'une naissance à l'état civil. La proportion des enfants enregistrés à l'état civil est plus élevée chez les mères ayant terminé leurs études secondaires. Au Nigéria par exemple, les données indiquent que 21 % des enfants dont les mères n'ont pas d'instruction, 42 % des enfants dont les mères ont terminé leurs études primaires et 76 % des enfants dont les mères ont achevé leurs études secondaires sont enregistrés à l'état civil. De même pour l'Inde, les niveaux d'enregistrement des naissances augmentent avec le niveau d'instruction de la mère (respectivement 24 %, 47 % et 63 %). En Éthiopie, où le taux d'enregistrement des naissances est de 7 % seulement à l'échelle nationale, les niveaux d'enregistrement augmentent considérablement avec le niveau d'instruction maternelle : chez les mères n'ayant aucune instruction, 4 % des enfants sont inscrits sur les registres de l'état civil, contre 7 % chez celles ayant achevé leurs études primaires, et 33 % chez celles ayant suivi un cursus secondaire ou plus (33 %). Les disparités persistent même lorsque les taux d'enregistrement augmentent à l'échelle nationale. Au Cameroun, où 61 % des enfants de moins de cinq ans sont inscrits sur les registres de l'état civil, les enfants dont les mères ont suivi un enseignement primaire ont deux fois plus de chances d'être enregistrés que ceux dont la mère n'est pas allée à l'école.

Note concernant les données : La section suivante explore les corrélations entre taux d'enregistrement des naissances et caractéristiques sociales, économiques et démographiques d'un enfant et de sa famille, comme le lieu de résidence (urbain ou rural), le statut économique et le niveau d'instruction de la mère. Il convient d'interpréter ces corrélations avec prudence, car elles peuvent être la conséquence trompeuse de variables inconnues ou corrélées. Les enfants de mères plus instruites, par exemple, ont également plus de chances de vivre en milieu urbain ou dans des familles plus aisées. Les taux d'enregistrement des enfants appartenant à des groupes religieux peuvent être différents selon le niveau de richesse de la communauté à laquelle ils appartiennent. Néanmoins, cette analyse représente un point de départ constructif pour comprendre dans quelle mesure certaines caractéristiques sociodémographiques peuvent entraîner une demande plus forte en matière d'enregistrement ou un meilleur accès aux centres d'état civil.

Si les garçons et les filles ont les mêmes chances d'être inscrits sur les registres de l'état civil, il apparaît que les enfants appartenant à certains groupes religieux

Il n'existe aucune différence significative entre les garçons et les filles sur le plan de l'enregistrement des naissances

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans non enregistrés, par sexe et par région

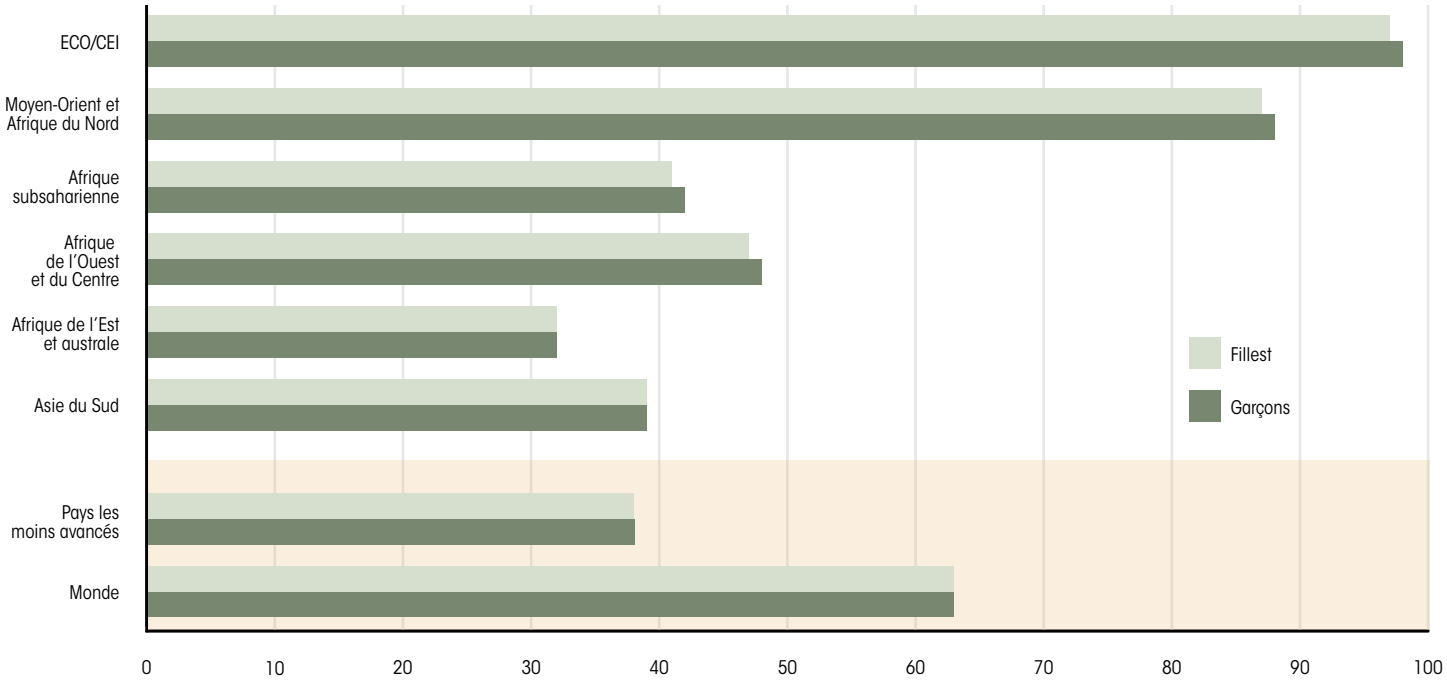

Notes : Les estimations sont fondées sur un sous-ensemble de 145 pays représentant 73 % de la population mondiale des garçons de moins de cinq ans et 74 % de la population mondiale des filles de moins de cinq ans. Les estimations régionales sont des données provenant d'un ensemble de pays représentant au moins la moitié de la population de la région. La couverture des données était insuffisante pour calculer des estimations par sexe pour la région Asie orientale et Pacifique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les estimations de ce graphique ne peuvent être comparées aux estimations régionales et mondiales présentées dans les précédents graphiques, car elles sont fondées sur un sous-ensemble de pays disposant de données. Leur seul objectif est d'illustrer les écarts.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS, MICS et autres enquêtes nationales auprès des ménages, recensements et systèmes d'enregistrement de l'état civil, 2005-2012.

La parité entre les garçons et les filles en matière d'enregistrement semble être la norme dans la plupart des pays

Proportion d'enfants de moins de cinq ans inscrits sur les registres de l'état civil, par sexe (garçons par rapport aux filles)

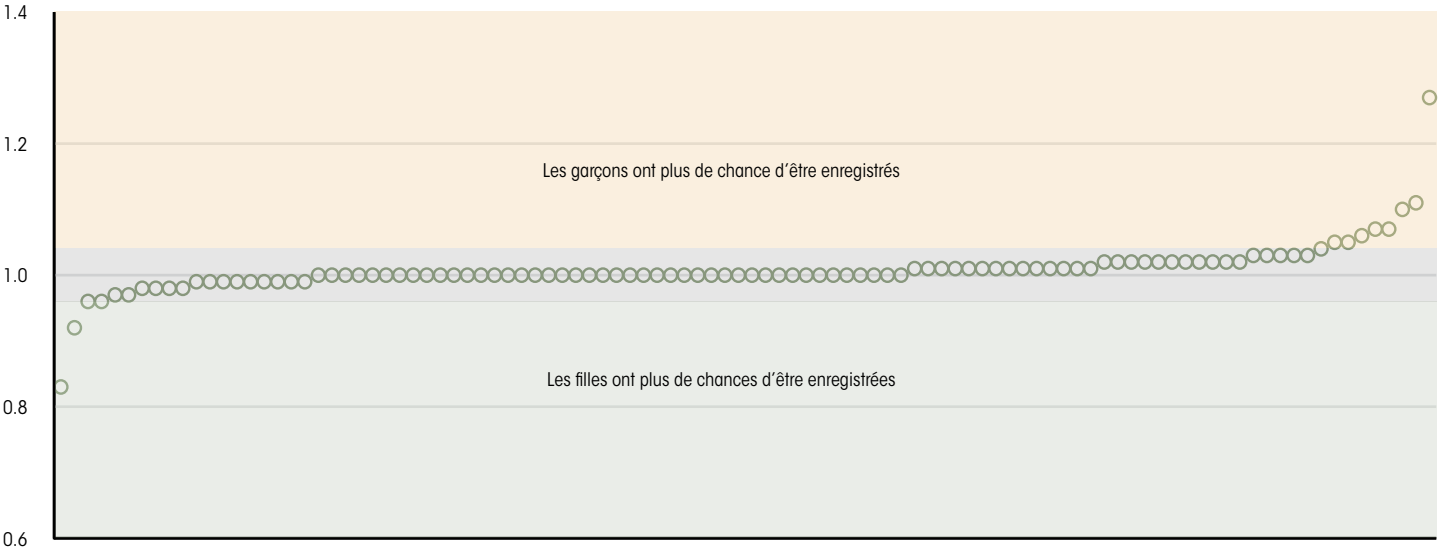

Notes : Chaque cercle représente un pays. Le ratio 1-0 (0,95 – 1,04, bande grise) indique que les niveaux d'enregistrement des naissances dans les deux groupes (garçons et filles) sont égaux. Les pays avec des niveaux de prévalence très faibles ont été exclus, car leurs données comportent une part d'incertitude susceptible d'avoir une incidence sur la portée du ratio.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS et MICS, les autres enquêtes nationales auprès des ménages et les systèmes d'enregistrement de l'état civil, 2000-2012.

Il existe des différences en matière de niveaux d'enregistrement chez les enfants issus de milieux religieux différents

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, par religion, en Inde

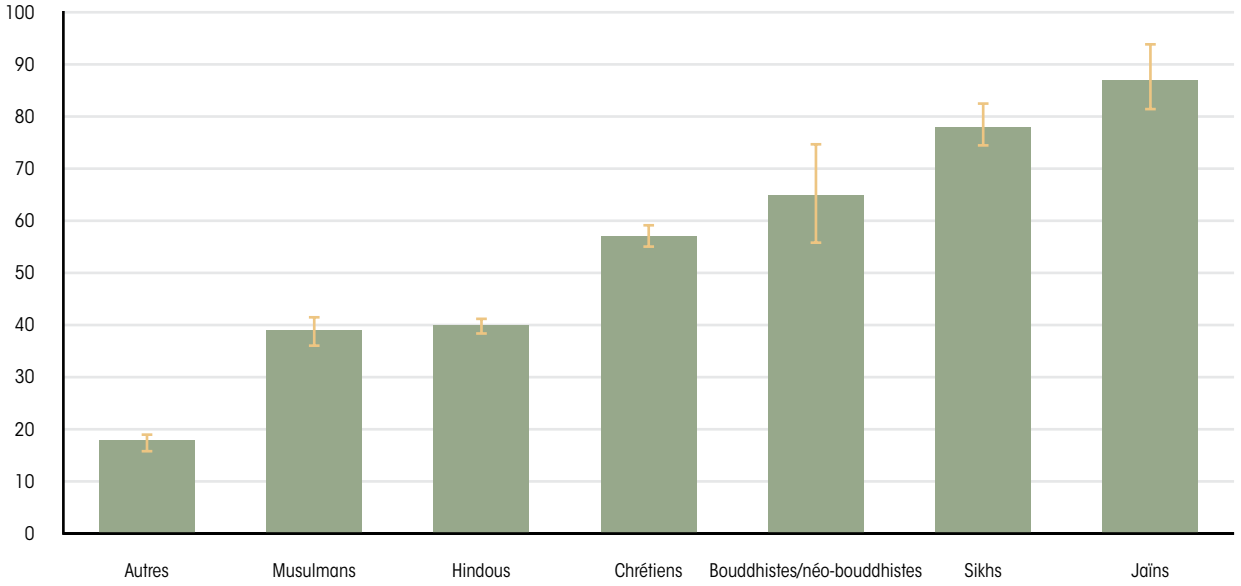

Note : Le graphique comprend des barres d'erreur servant à indiquer l'intervalle de confiance de 95 % dans lequel la valeur réelle de l'estimation peut raisonnablement se trouver.
Source : Enquête nationale 2005-2006 sur la santé familiale.

Dans certains pays, l'appartenance ethnique influence le taux d'enregistrement des naissances

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, par appartenance ethnique dans une sélection de pays

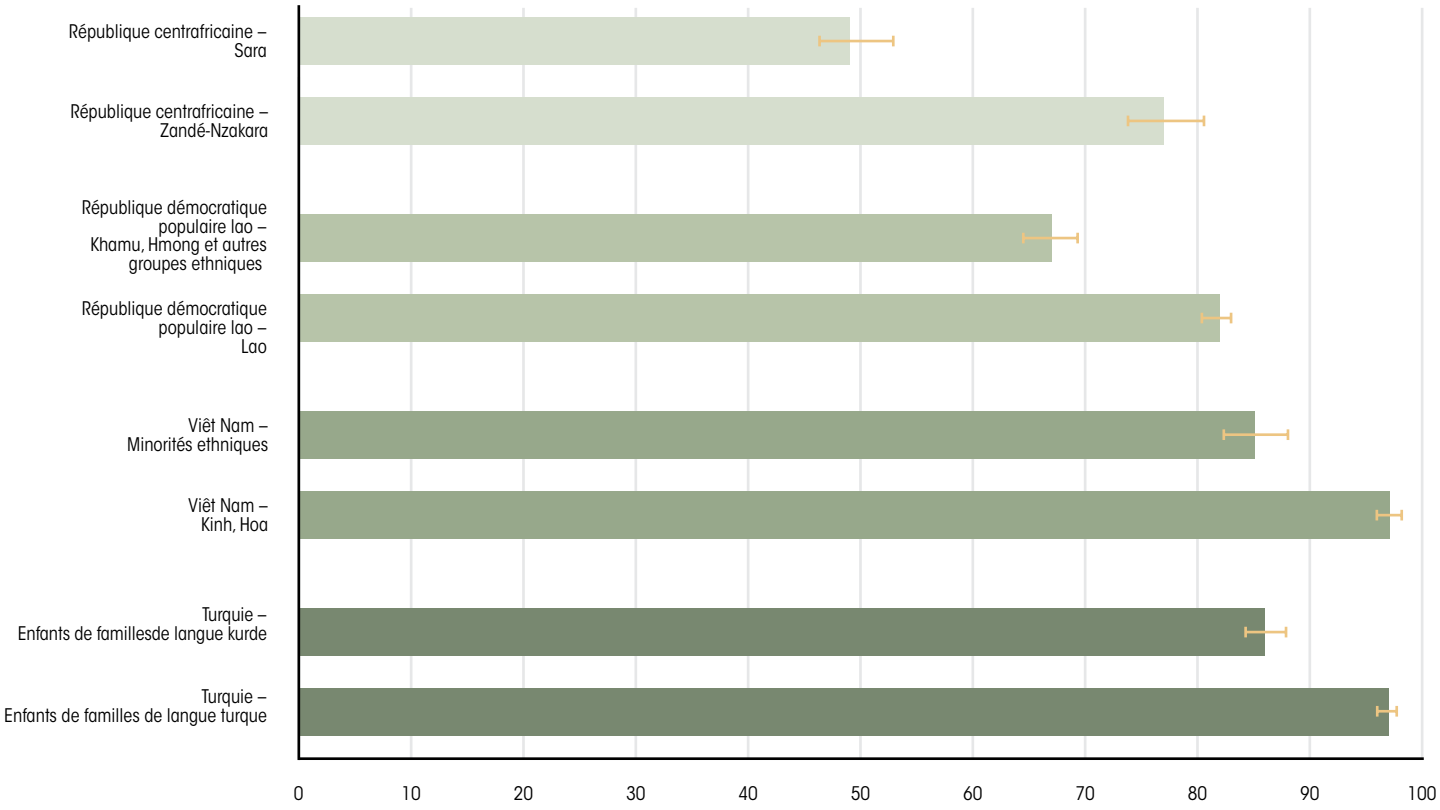

Note : Le graphique comprend des barres d'erreur servant à indiquer l'intervalle de confiance de 95 % dans lequel la valeur réelle de l'estimation peut raisonnablement se trouver.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS et MICS, 2008-2012.

Dans presque toutes les régions, l'enregistrement des naissances est plus élevé en zone urbaine qu'en milieu rural

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, par lieu de résidence et région

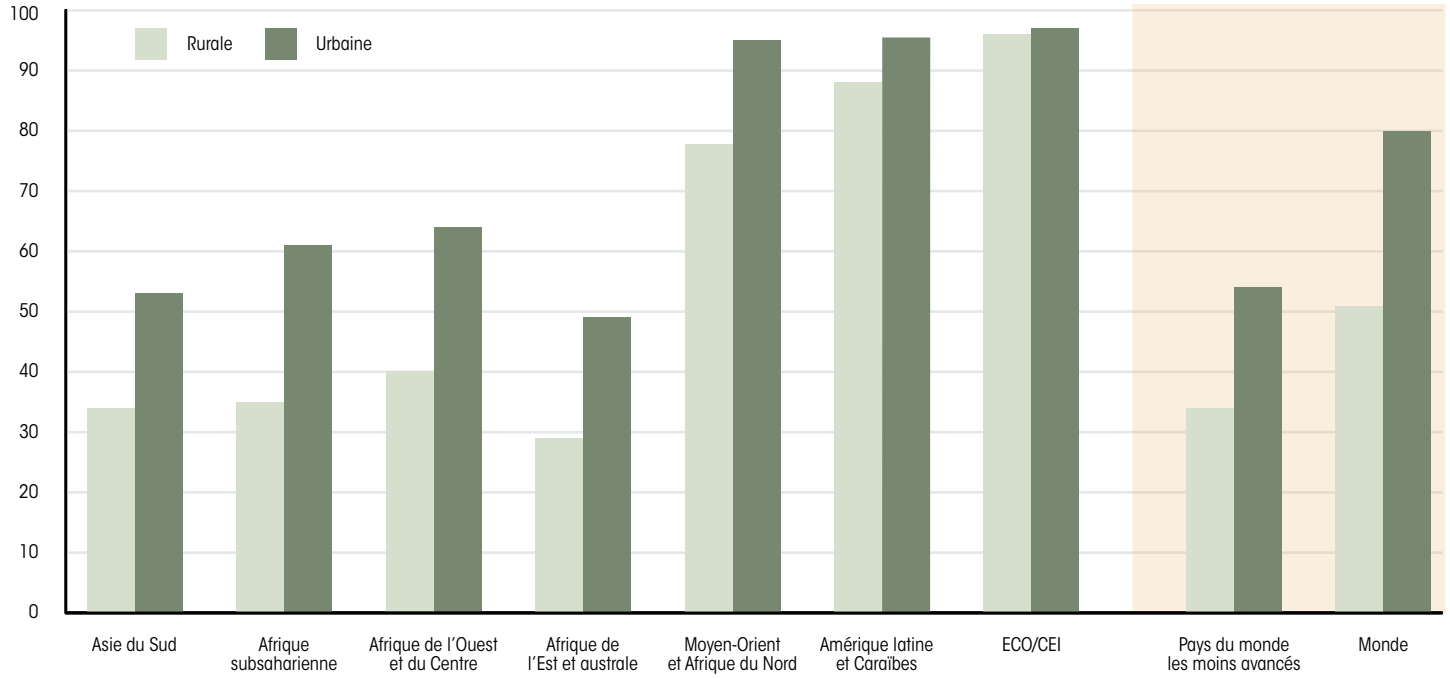

Notes : Les estimations sont fondées sur un sous-ensemble comprenant 147 pays représentant 72 % de la population mondiale urbaine des enfants de moins de cinq ans et 81 % de la population mondiale rurale des enfants de moins de cinq ans. Les estimations régionales sont des données provenant d'un ensemble de pays représentant au moins la moitié de la population de la région. La couverture des données était insuffisante pour calculer des estimations en fonction du lieu de résidence pour la région Asie orientale et Pacifique. Les estimations de ce graphique ne peuvent être comparées aux estimations régionales et mondiales présentées dans les précédents graphiques, car elles sont fondées sur un sous-ensemble de pays aux données disponibles. Leur seul objectif est d'illustrer les écarts.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS, MICS et autres enquêtes nationales auprès des ménages, recensements et systèmes d'enregistrement de l'état civil, 2005-2012.

Dans certains pays, les enfants vivant en milieu urbain ont jusqu'à six fois plus de chances d'être enregistrés

Proportion d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, par lieu de résidence (urbain par rapport à rural)

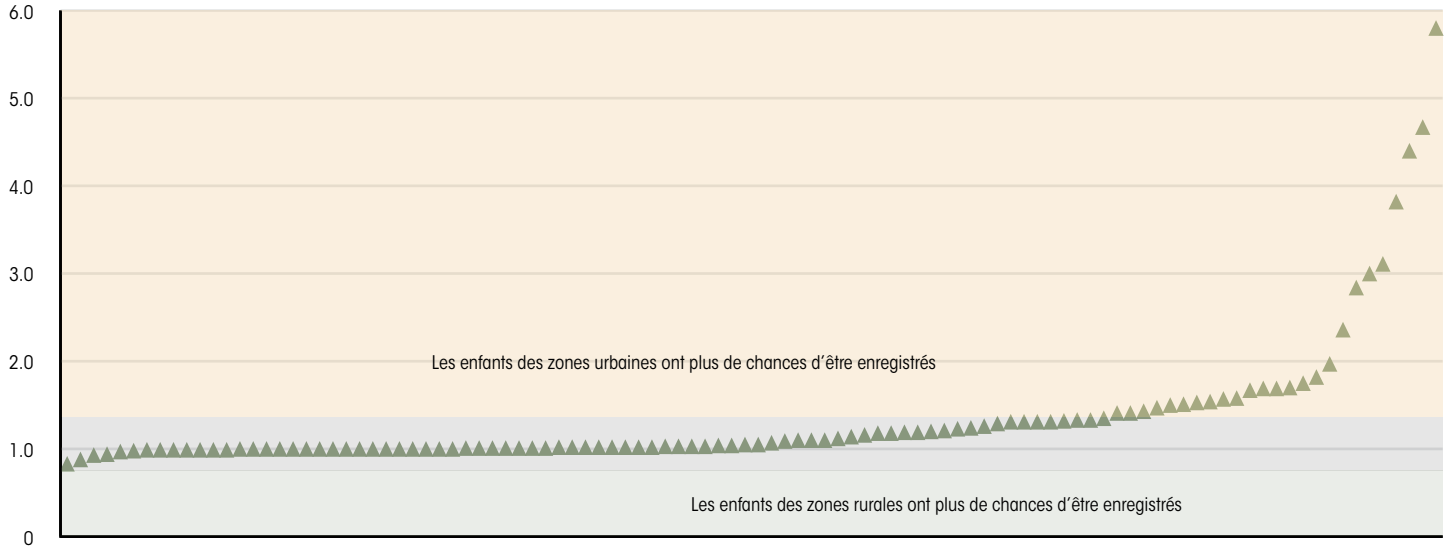

Notes : Chaque triangle représente un pays. Le ratio 1-0 (0,95 – 1,04, bande grise) indique que les taux d'enregistrement des naissances dans les deux groupes (enfants des zones urbaines et enfants des zones rurales) sont égaux. Les pays avec des niveaux de prévalence très faibles ont été exclus, car leurs données comportent une part d'incertitude susceptible d'avoir une incidence sur la portée du ratio.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS et MICS, autres enquêtes nationales auprès des ménages et systèmes d'enregistrement de l'état civil, 2000-2012.

La prévalence de l'enregistrement des naissances à l'échelle nationale peut cacher des disparités selon les régions

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, et zones géographiques affichant les taux les plus élevés et les plus faibles en matière d'enregistrement des naissances, dans une sélection de pays

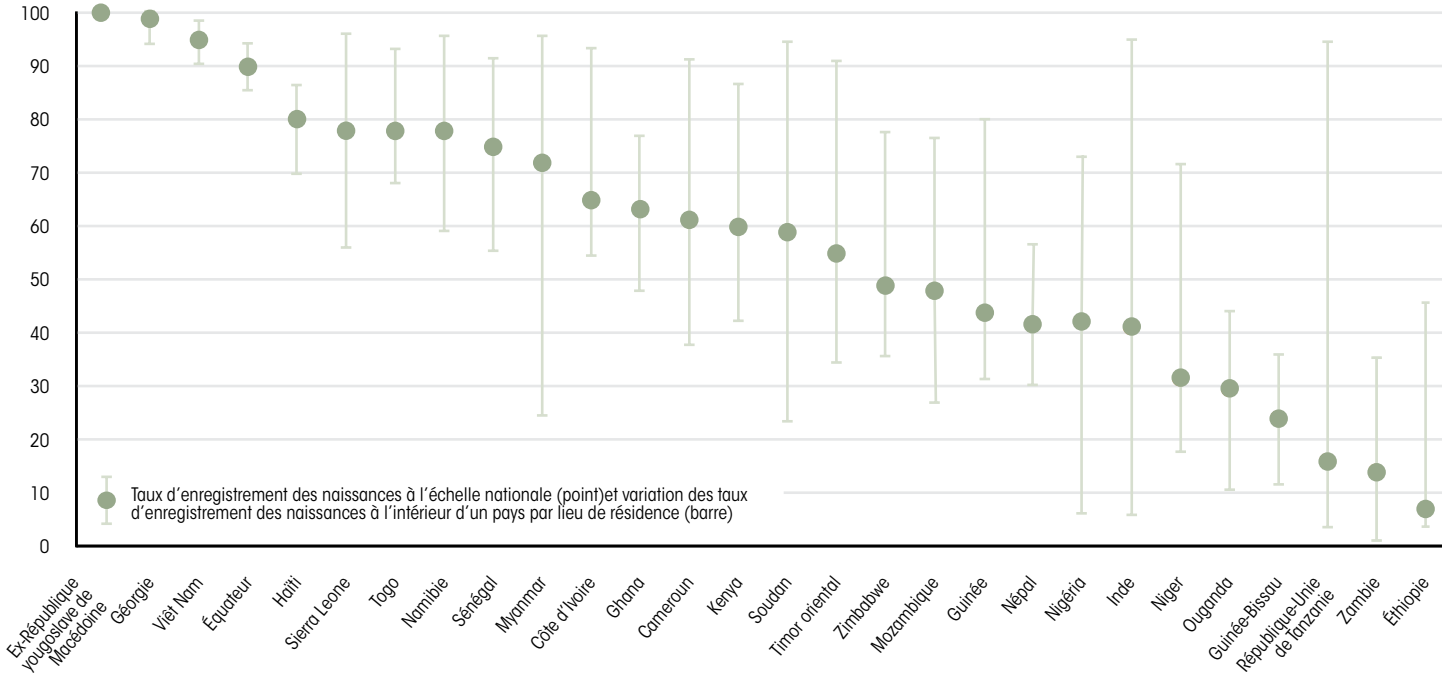

Note : Les données relatives à la Namibie représentent le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans possédant un certificat de naissance.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS, MICS, autres enquêtes nationales auprès des ménages et recensements, 2005-2012.

Dans certains pays, les niveaux d'enregistrement sont plus élevés dans les zones bordant les principales villes

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, au Cameroun et au Myanmar, par région

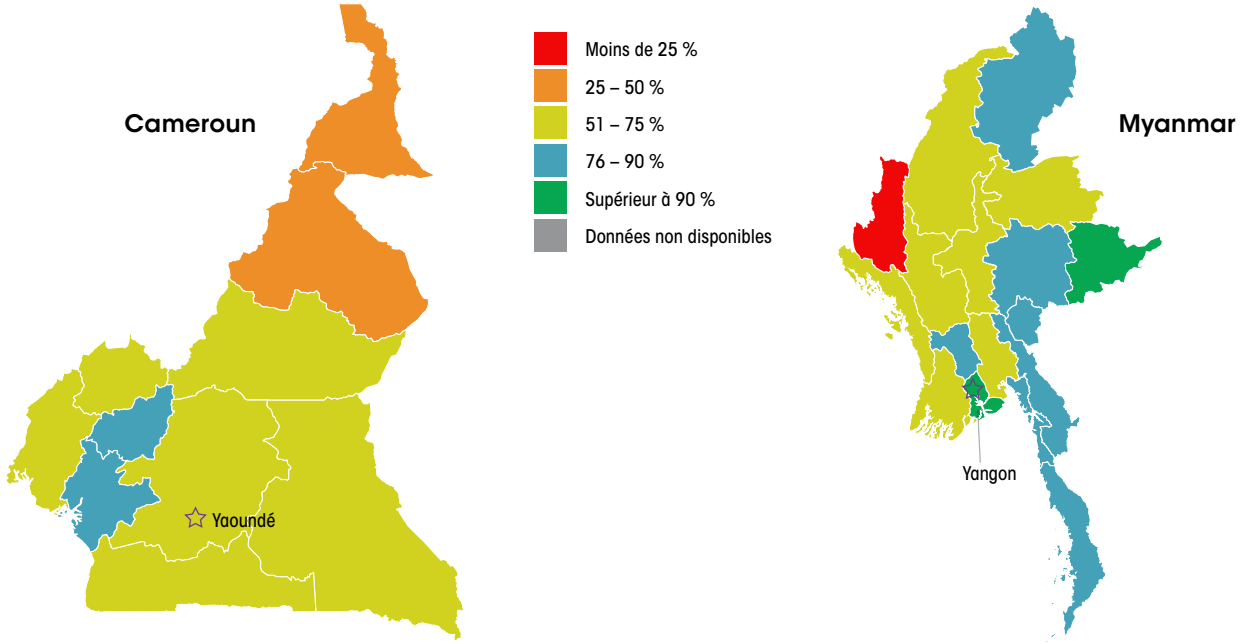

Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS de 2011 (Cameroun) et MICS de 2009-2010 (Myanmar).

Les enfants des familles les plus aisées ont plus de deux fois plus de chances d'être enregistrés à l'état civil que les enfants des familles les plus démunies

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, par quintile de richesse du foyer et par région

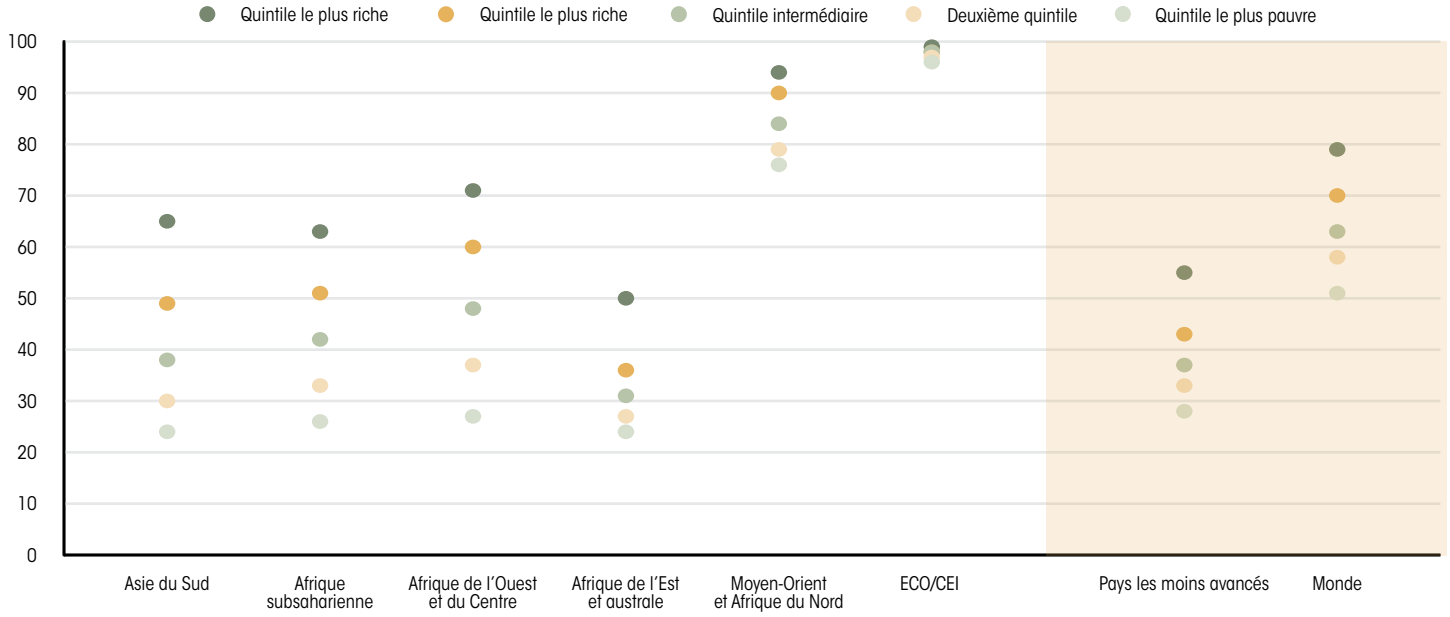

Dans la plupart des pays, il existe une corrélation entre familles riches et taux élevés d'enregistrement des naissances

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, par quintile de richesse du foyer

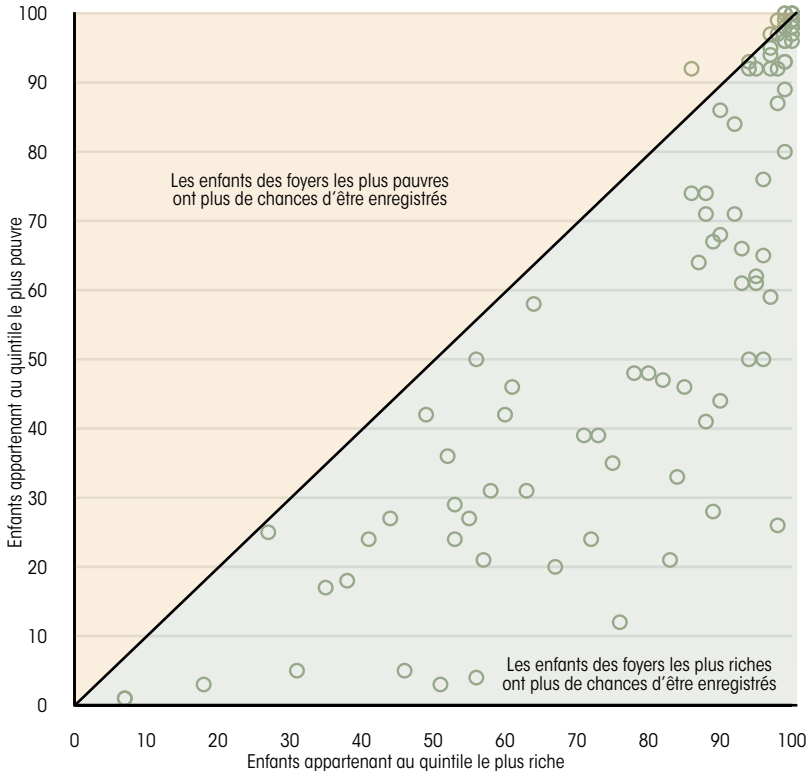

Notes : Chaque cercle représente un pays.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS, MICS et d'autres enquêtes nationales auprès des ménages, 2005-2012.

Notes concernant le graphique ci-dessus : Les estimations sont fondées sur un sous-ensemble de 140 pays représentant 72 % de la population mondiale des enfants de moins de cinq ans. Les estimations régionales sont des données provenant d'un ensemble de pays représentant au moins la moitié de la population de la région. La couverture de données était insuffisante pour calculer des estimations régionales par quintile de richesse du foyer pour la région Asie orientale et Pacifique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les estimations de ce graphique ne peuvent être comparées aux estimations régionales et mondiales présentées dans les précédents graphiques, car elles sont fondées sur un sous-ensemble de pays aux données disponibles. Leur seul objectif est d'illustrer les écarts.
Sources concernant le graphique ci-dessus : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS, MICS et autres enquêtes nationales auprès des ménages, recensements et systèmes d'enregistrement de l'état civil, 2005-2012.

Les enfants de mères ayant reçu un certain niveau d'instruction ont plus de chances d'être enregistrés

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, selon le niveau d'éducation de la mère, dans les pays affichant un taux d'enregistrement égal ou inférieur à 75 %

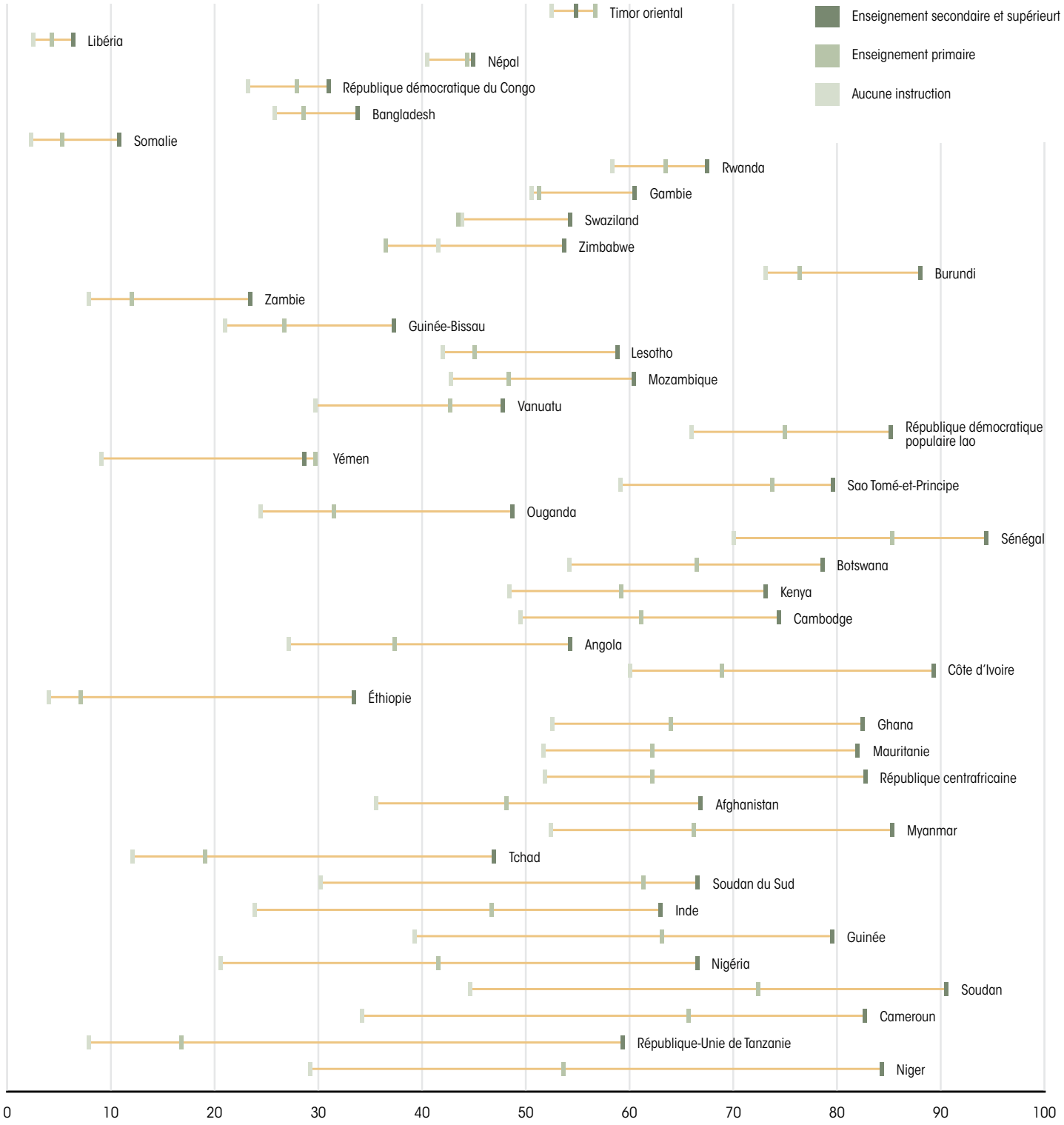

Note : Les données concernant le Libéria et le Yémen représentent le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans possédant un certificat de naissance.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS, MICS et d'autres enquêtes nationales auprès des ménages, 2001-2012.

05. Progrès et perspectives

© UNICEF/NIGB2010-00561/Pirozzi

Si l'importance de l'enregistrement des naissances est reconnue depuis des décennies, ce n'est qu'à partir de la fin des années 90 que la communauté internationale a accentué ses efforts en vue de sensibiliser le public. Depuis 2005, et en particulier depuis 2010, l'action visant à accroître les niveaux d'enregistrement des naissances s'est intensifiée avec l'appui de nombreux partenaires, notamment des gouvernements, des institutions internationales, des organisations non gouvernementales, des groupes religieux et d'autres groupes de la société civile, ainsi que des communautés locales. Certaines des stratégies adoptées reposent sur l'intégration des activités d'enregistrement des naissances à des services de santé, tandis que d'autres s'appuient sur des approches innovantes, notamment l'utilisation des technologies mobiles. Dans le cadre d'approches plus systémiques, il est question de réformes législatives et d'appui en faveur de la création de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ou de leur renforcement.

Faute de données tendancielles comparables disponibles dans certains pays, les résultats de ses efforts ne peuvent encore être pleinement évalués. Mais grâce aux données supplémentaires qui seront collectées dans les prochaines années, une image plus précise de la situation devrait émerger. Dans l'intervalle, une analyse des données actuelles révèle des schémas qui nous permettent de tirer des conclusions générales concernant les tendances et les défis à relever.

Dans l'ensemble, des progrès, si limités soient-ils, ont été accomplis en matière de renforcement des taux d'enregistrement des naissances. Dans le monde, approximativement entre 2000 et 2010, la proportion d'enfants de moins de cinq ans inscrits sur les registres de l'état civil est passée de 58 à 65 %. Une augmentation plus nette a été observée dans les pays les moins avancés, où les niveaux d'enregistrement des naissances concernant les enfants de moins de cinq ans ont augmenté de plus de 30 %. Toutefois, les progrès sont inégaux selon les pays et semblent être, en grande partie, le résultat des avancées accomplies par un petit sous-ensemble de pays.

Au cours de la même période (2000-2010), le nombre total d'enfants non inscrits sur les registres de l'état civil a diminué de près de 30 millions. Des progrès plus rapides en matière de renforcement des taux d'enregistrement des naissances sont nécessaires, en particulier en Afrique subsaharienne afin de suivre la courbe ascendante de la population. Si les taux actuels persistent, le nombre d'enfants non enregistrés en Afrique de l'Est et australe, actuellement de 44 millions, atteindra 68 millions à l'horizon 2050, et doublera pratiquement en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Des progrès, si limités soient-ils, ont été accomplis en matière d'accroissement des taux d'enregistrement des naissances depuis 2000

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, par région

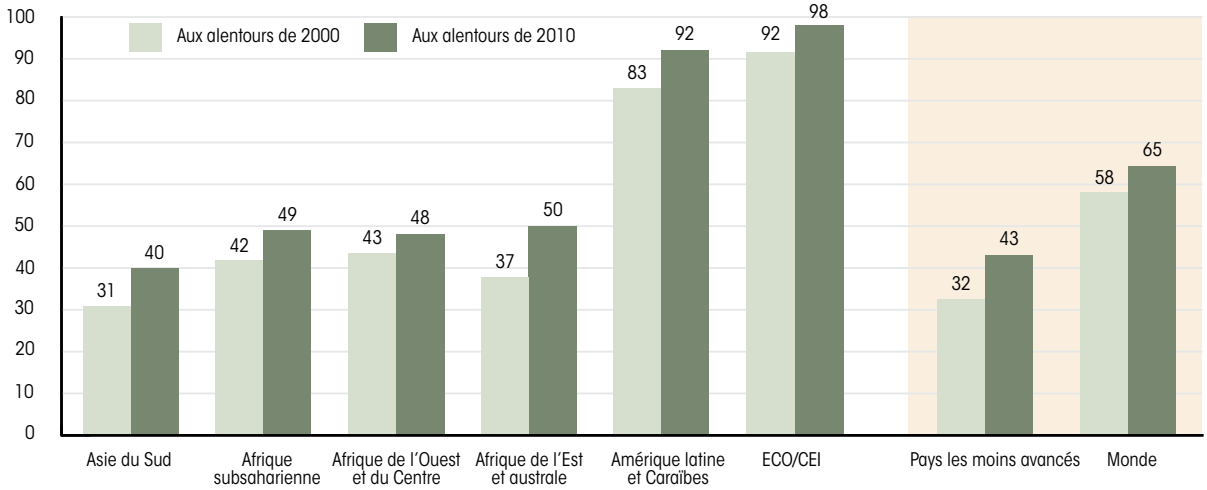

Notes : Les estimations sont fondées sur un sous-ensemble comprenant 119 pays disposant de données tendancielles concernant 68 % de la population mondiale des enfants de moins de cinq ans. Les estimations régionales sont des données provenant de pays représentant au moins la moitié de la population de la région. La couverture des données était insuffisante pour définir des tendances pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Asie orientale et le Pacifique. Les estimations de ce graphique ne peuvent être comparées aux estimations régionales et mondiales présentées dans les précédents graphiques, car elles sont fondées sur un sous-ensemble de pays disposant de données tendancielles.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS, MICS et autres enquêtes nationales auprès des ménages, recensements et systèmes d'enregistrement de l'état civil, 1998-2012.

PROGRESSION DE L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES EN ASIE

Une forte augmentation de la prévalence de l'enregistrement des naissances s'est produite dans certaines parties d'Asie. Le Bangladesh, le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Viêt Nam ont réalisé de grands progrès en termes de variations en pourcentage.

Au **Viêt Nam**, à l'heure actuelle, environ 95 % des enfants de moins de cinq ans sont enregistrés à l'état civil, contre 73 % en 2000. Depuis cette date, l'UNICEF agit au plus haut niveau du gouvernement pour encourager l'enregistrement des naissances. Au cours de la période 2000-2005, les efforts ont porté sur des réformes législatives (aboutissant à la promulgation de la loi sur la protection de l'enfant, la santé et l'éducation), la sensibilisation du public, le renforcement des capacités et la consolidation des mécanismes d'enregistrement des naissances. Ces efforts à longue échéance ont contribué à l'enregistrement de 88 % des enfants de moins de cinq ans en 2006, tandis que l'année suivante, le gouvernement du Viêt Nam instaurait la gratuité de l'enregistrement des naissances.

Même si le droit à un nom et une nationalité est défini dans la loi sur l'état civil en **République démocratique populaire lao**, le pays ne possède pas de système national d'enregistrement des faits d'état civil. À défaut, les familles sont encouragées à tenir à jour un « carnet de famille » dans lequel sont consignés naissances, mariages et décès. Ce carnet est approuvé par le chef de village. Entre 2000 et 2006, des enquêtes auprès des ménages réalisées dans le pays ont mis en évidence que les naissances enregistrées à l'état civil avaient augmenté, passant de 63 à 73 %. Cette progression a eu lieu après le recensement de 2005, au cours duquel les familles avaient été encouragées à actualiser leur carnet de famille. En revanche, depuis 2006, les taux d'enregistrement stagnent. Selon l'enquête lao sur les indicateurs sociaux menée en 2011-2012, 75 % des enfants de moins de cinq ans sont inscrits sur les registres de l'état civil.

Un parcours similaire, marqué par le progrès puis la stagnation, a pu être observé au **Cambodge** où moins d'un enfant de moins de cinq ans sur quatre était enregistré en 2000. En 2005, deux enfants sur trois auraient été inscrits sur les registres de l'état civil, un chiffre similaire à celui de 2010. Tant au Cambodge qu'en République démocratique populaire lao, cette amélioration suivie d'une stagnation laisse à penser que des efforts pourraient être déployés plus efficacement au profit de systèmes nationaux solides en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques.

Au **Bangladesh**, le taux d'enregistrement des enfants de moins de cinq ans s'est accru considérablement, passant de 12 % en 2006 à 31 % en 2011. Cette progression repose sur une série d'actions programmatiques et de plaidoyer en faveur de la création d'un cadre juridique favorable, d'une campagne nationale pour l'enregistrement des naissances et du renforcement des institutions. La loi de 2004 sur l'enregistrement des naissances et des décès, entrée en vigueur en 2006, fournit une base juridique pour l'utilisation des certificats de naissance comme attestation de l'âge d'un individu en vue d'accéder à des services : demande de passeport, inscription scolaire, enregistrement d'un mariage. La loi prévoit également que les règles de l'enregistrement soient établies au sein de l'administration gouvernementale décentralisée et oblige les prestataires de services, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation, à faciliter l'enregistrement des naissances. La loi de 2004 a été modifiée en 2013 afin d'accélérer la mise en place d'une structure permanente au sein du gouvernement pour superviser l'enregistrement des naissances. En 2009, un système d'enregistrement des naissances en ligne a été mis en place, permettant aux officiers locaux de l'état civil et aux ambassades à l'étranger d'enregistrer les naissances et les décès, et de délivrer des certificats officiels grâce à une application web. L'ensemble des naissances et des décès enregistrés est transmis à une base de données centrale sécurisée.

RÉDUIRE LES ÉCARTS EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

Des progrès ont été accomplis également dans la région Amérique latine et Caraïbes, qui a réalisé une augmentation de 10 % de l'enregistrement des naissances entre 2000 et 2010. En 2007 et 2011, les conférences régionales de l'Amérique latine sur l'enregistrement des naissances et le droit à une identité ont permis d'obtenir l'engagement des États en faveur d'un enregistrement complet, universel et gratuit des naissances à l'horizon 2015. Des pays comme **l'Argentine**, la **Colombie**, la **Jamaïque** et le **Pérou** s'orientent vers une couverture

Certains pays d'Asie réalisent des progrès considérables en matière d'enregistrement des naissances

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil, dans des pays déterminés d'Asie

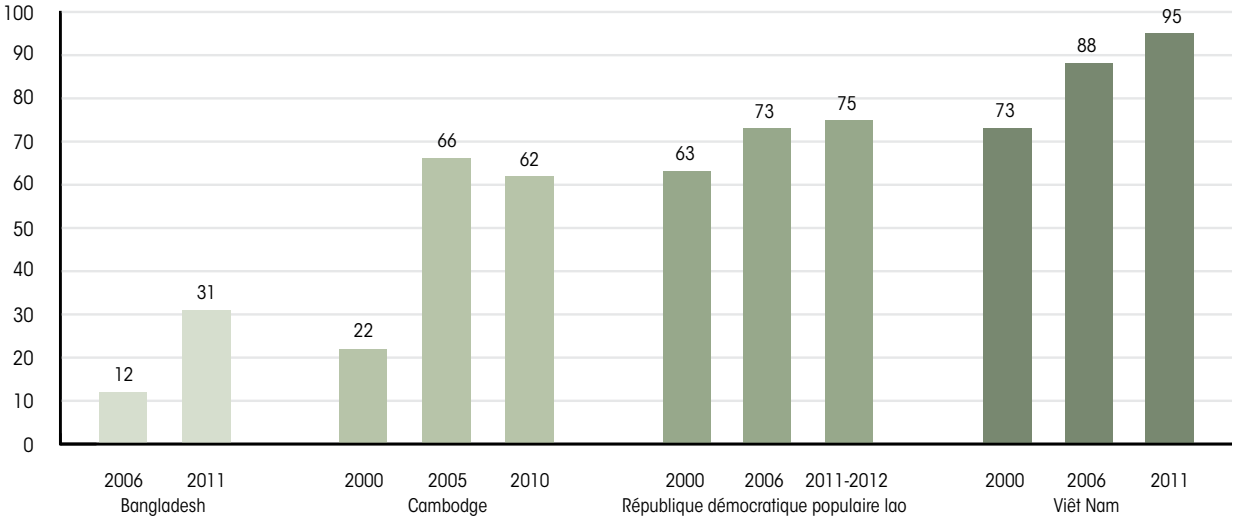

Notes : Pour pouvoir effectuer des comparaisons, les données provenant de MICS2 (2000) et MICS3 (2005-2006) concernant l'enregistrement des naissances ont été calculées selon la définition de l'indicateur MICS4 (2009-2011). Par conséquent, les données recalculées du graphique et du texte peuvent différer des estimations présentées dans les rapports nationaux MICS2 et MICS3.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS et MICS, 2000-2012.

universelle, objectif déjà atteint par leurs voisins chiliens, cubains et uruguayens. Il convient désormais de poursuivre les efforts en faveur des enfants laissés pour compte, comme ceux appartenant à certaines communautés autochtones, à des groupes de populations pauvres et marginalisées en zones urbaines ou ceux vivant dans des zones isolées, touchées par les conflits armés.

Les taux d'enregistrement des naissances ont également fortement progressé au **Brésil**, passant de 64 % en 2000 à 93 % en 2011. Dans ce pays, le certificat de naissance constitue la première étape vers la citoyenneté : lui seul permet d'obtenir d'autres documents importants, de bénéficier d'une protection sociale ou d'obtenir un diplôme. Des réformes juridiques, y compris la législation nationale garantissant le droit à l'enregistrement à la naissance, sont entrées en vigueur en 1997, offrant la gratuité de la démarche. En 2002, le ministère de la Santé a lancé des mesures d'incitation financière à destination de l'ensemble des maternités proposant, dans leurs locaux, un service avancé d'enregistrement des naissances permettant aux jeunes parents d'entamer les démarches relatives à la déclaration de la naissance de leur enfant avant le retour à la maison. L'année suivante, le secrétariat national aux droits de l'homme a travaillé en partenariat avec la société civile afin de sensibiliser le public à la question de l'enregistrement des naissances. Campagne devenue permanente, la première journée de mobilisation nationale pour l'enregistrement des naissances a alors été instaurée, marquant le début d'un mouvement national. En 2007, une politique nationale a été définie afin de promouvoir la collaboration entre les autorités responsables de l'enregistrement des faits d'état civil et le secteur de la santé, et un budget à long terme a été alloué. Ultérieurement, les démarches d'état civil ont été proposées en ligne dans les hôpitaux, les informations étant transférées dans une base de données nationale. Les progrès les plus importants ont été observés dans les états défavorisés situés au nord du pays, en partie grâce aux programmes de proximité d'enregistrement des naissances. En 2007, le gouvernement brésilien s'était engagé à atteindre des taux d'enregistrement de 95 % dans l'ensemble des 27 états du pays à l'horizon 2011. Pourtant, certaines zones accusent toujours du retard dans ce domaine.

RELEVER DES DÉFIS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le rythme des progrès accomplis en Afrique subsaharienne est variable. En Afrique de l'Ouest et du Centre, les niveaux d'enregistrement des naissances ont fluctué dans de nombreux pays. Ailleurs, ils ont stagné ou reculé. Néanmoins, un certain nombre de pays vont de l'avant, notamment le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Ces dernières années, le gouvernement du **Bénin** a réalisé de grands progrès en améliorant son système en matière d'enregistrement des faits d'état civil, une initiative qui a permis de stimuler les niveaux d'enregistrement des naissances, portant leur taux de 60 % en 2006 à 80 % en 2011-2012. Ainsi, des campagnes de sensibilisation de la population et des actions de formation destinées aux fonctionnaires ont été organisées, parallèlement à l'informatisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil de certaines municipalités. Mais cette progression repose principalement sur une augmentation du nombre d'accouchements encadrés. Les sages-femmes et autres personnels de santé ayant reçu une formation adéquate sont désormais tenus de remplir et d'envoyer une fiche de naissance au centre d'état civil pour chaque naissance ayant lieu dans une maternité.

En **Côte d'Ivoire**, les taux d'enregistrement des naissances sont passés de 72 % en 2000 à 58 % en 2006, avec une légère augmentation en 2011-2012, où le taux avait atteint 65 %. Ce déclin général est imputable à la crise politique et militaire qui a frappé le pays entre 2002 et 2011, divisant littéralement le territoire en deux parties et entraînant l'interruption temporaire des services d'état civil au nord du pays. Les hostilités autour des élections entre novembre 2010 et avril 2011 ont provoqué une nouvelle rupture dans le fonctionnement des services d'état civil, la destruction de nombreux registres et l'exode de centaines de milliers de personnes. L'identité a joué un rôle majeur dans le conflit, et l'enregistrement à l'état civil de l'ensemble de la population ivoirienne a été reconnu dans l'accord de paix conclu en 2007 à Ouagadougou comme essentiel à la résolution du conflit et à la consolidation de la paix. En 2008, le gouvernement et les donateurs se sont mis d'accord sur un programme de réforme ambitieux relatif à l'enregistrement des faits d'état civil. Après s'être trouvé au point mort en raison de la crise postélectorale, le programme a finalement été lancé. Il comprend un chapitre sur l'enregistrement des faits d'état civil, une étude de faisabilité de la réforme du système et des mesures pour garantir l'accès à l'éducation

aux enfants non enregistrés. L'accord prévoit également un suivi systématique des décisions présidentielles visant à permettre l'enregistrement des enfants nés pendant le conflit selon des procédures simplifiées.

Au **Sénégal**, le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans inscrits sur les registres de l'état civil est passé de 55 à 75 % entre 2005 et 2010-2011. Au cours de ces années, de nombreuses initiatives ont été lancées sous l'impulsion du gouvernement sénégalais et de ses partenaires, notamment des campagnes massives de sensibilisation à l'importance de l'enregistrement des naissances, la réduction des frais d'obtention du certificat de naissance et la création de nouveaux bureaux d'état civil dans tout le pays. Ces initiatives ont été consolidées dans une stratégie nationale et un plan d'action qui devraient être mis en œuvre en 2014.

Si aucune amélioration n'a été observée dans certains pays d'Afrique de l'Est et australe, les progrès dans la région dans son ensemble se sont accélérés grâce à l'Afrique du Sud, au Mozambique, à la Namibie, à l'Ouganda et à la République-Unie de Tanzanie qui ouvrent la marche.

L'Afrique du Sud a connu une progression spectaculaire en matière d'enregistrement des naissances au cours de la première année, passant de 24 % en 1991 à 50 % en 2001, 75 % en 2005 et 95 % en 2012.[9] Le gouvernement a concentré ses efforts sur les besoins des communautés rurales en créant des centres d'état civil fixes, ainsi que des points d'enregistrement dans les hôpitaux, des unités mobiles et des centres communautaires polyvalents. La nécessité de présenter un certificat de naissance pour bénéficier de la protection sociale, y compris de l'allocation mensuelle de soutien aux enfants, constitue une incitation majeure à l'enregistrement précoce des naissances.[10] Mais dans certaines communautés sud-africaines parmi les plus pauvres et les plus désavantagées, les difficultés persistent, comme l'importance des frais d'enregistrement après le premier mois de l'enfant.

Au **Mozambique**, le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans inscrits sur les registres de l'état civil est passé de 36 % en 2008 à 48 % en 2011. Malgré des avancées rapides, la part de ceux qui détiennent un certificat de naissance demeure faible et a augmenté à un rythme plus lent (21 % en 2008, contre 28 % en 2011).

En **Namibie**, le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans possédant un certificat de naissance a augmenté, passant de 60 % en 2006 à 78 % en 2011. Ces résultats ont été obtenus malgré la progression du nombre d'enfants en situation de vulnérabilité due en grande partie à l'épidémie de VIH. Il existe des obstacles à l'enregistrement des naissances dont l'importance des distances à parcourir dans certains cas pour se rendre au centre d'état civil, les réglementations propres à entraver l'enregistrement des enfants orphelins, abandonnés ou de parents non mariés, ou les pratiques culturelles liées à l'attribution du prénom à l'enfant. En 2008, avec l'appui de l'UNICEF, le gouvernement a lancé une triple stratégie en faveur des communautés rurales. Quatre années plus tard, des centres d'état civil ont été créés dans 21 des 34 hôpitaux du pays, tandis que le nombre de bureaux sous-régionaux est passé de quatre à 26 et que des campagnes annuelles d'enregistrement mobile avaient été lancées dans les communautés les plus retranchées. La dernière étape consiste à aider les enfants les plus à risques, en particulier ceux sans papiers, orphelins ou abandonnés, ou ne possédant pas de documents concernant leurs parents.

En **Ouganda**, le taux national d'enregistrement des naissances est passé de 21 % en 2006 à 30 % en 2011. Cette progression s'explique en partie par les efforts déployés conjointement par le gouvernement et ses partenaires pour accroître la couverture de l'enregistrement. Dans le cadre d'une nouvelle approche lancée récemment, des équipes ayant reçu une formation adéquate saisissent sur un téléphone portable ou un ordinateur les informations relatives aux déclarations de naissance effectuées par les parents, afin de les transmettre directement au service d'état civil.

En **République-Unie de Tanzanie**, l'enregistrement des enfants de moins de cinq ans a doublé entre 1999 et 2010, passant de 6 à 16 %. Toutefois, la proportion d'enfants possédant un certificat de naissance demeure inchangée. Par le passé, les parents devaient se rendre au commissariat de district pour récupérer le certificat, 90 jours après l'enregistrement de la naissance de leur enfant. Pour la plupart des familles, les dépenses liées au voyage ainsi que le coût du certificat de naissance rendaient la démarche excessivement chère. Le fait que le certificat de naissance n'était pas exigé pour accéder aux différents services explique en partie les faibles niveaux d'enregistrement. Alors, pour surmonter ces difficultés, le gouvernement a lancé en 2012 un système pilote d'enregistrement des naissances dans la partie continentale du pays. Des officiers adjoints de l'état civil ont reçu une formation à l'échelle des districts, dans les bureaux du gouvernement local ainsi que dans les hôpitaux et les cliniques, afin d'assurer, dans le même temps, enregistrement des naissances et vaccination. En outre, les démarches ont été simplifiées : en une seule étape, les parents peuvent enregistrer leur enfant et obtenir son certificat de naissance désormais gratuit pour les enfants de moins de cinq ans. Les données sont transmises instantanément à un système centralisé par SMS et peuvent être suivies en continu. Après la réussite du projet pilote, le nouveau système a été lancé sur une région, en 2013. Il est en cours de déploiement sur l'ensemble du pays.

PARVENIR À UN ENREGISTREMENT UNIVERSEL DES NAISSANCES EN ECO/CEI

En règle générale, les pays d'ECO et de la CEI réalisent des taux élevés d'enregistrement à la naissance. Par conséquent, les efforts des deux dernières décennies ont porté sur l'universalité de l'enregistrement des naissances, en mettant l'accent sur les groupes de populations marginalisées et en réduisant les écarts entre les différentes zones géographiques.

Des progrès majeurs ont été observés en Turquie. Selon les quatre dernières enquêtes nationales auprès des ménages, la proportion d'enfants non inscrits à l'état civil diminue depuis le début des années 90, et les écarts se résorbent entre les enfants issus de milieux socio-économiques différents. Les taux nationaux d'enregistrement des naissances ont augmenté de près de 20 points de pourcentage entre 1993 et 2008 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), avec une accélération des progrès à partir de 2003. En outre, tandis que la part d'enfants non enregistrés en milieu urbain a chuté de 13 à 5 % entre 2003 et 2008, le déclin correspondant en milieu rural a été encore plus marqué, avec un taux passant de 21 % à 8 %. L'écart entre les enfants les plus pauvres et les enfants les plus riches se réduit également, de même que les inégalités entre enfants de groupes ethniques différents. La plus grande progression des niveaux d'enregistrement des naissances par quintile de richesse en Turquie a été observée parmi les 20 % d'enfants les plus pauvres. Dans le même temps, les niveaux d'enregistrement des enfants de mère de langue kurde ont augmenté, passant de 68 à 86 %. Si les efforts pour combler les derniers écarts se poursuivent, on ne dispose pas à l'heure actuelle de données permettant d'en évaluer l'impact. Les résultats de l'enquête EDS de 2013 permettront d'affirmer si le pays a été capable d'atteindre son objectif d'enregistrement universel des naissances.

Au Brésil, le taux d'enregistrement des naissances progresse à l'échelle nationale et les écarts entre les régions se réduisent

Pourcentage de naissances enregistrées au Brésil, par région

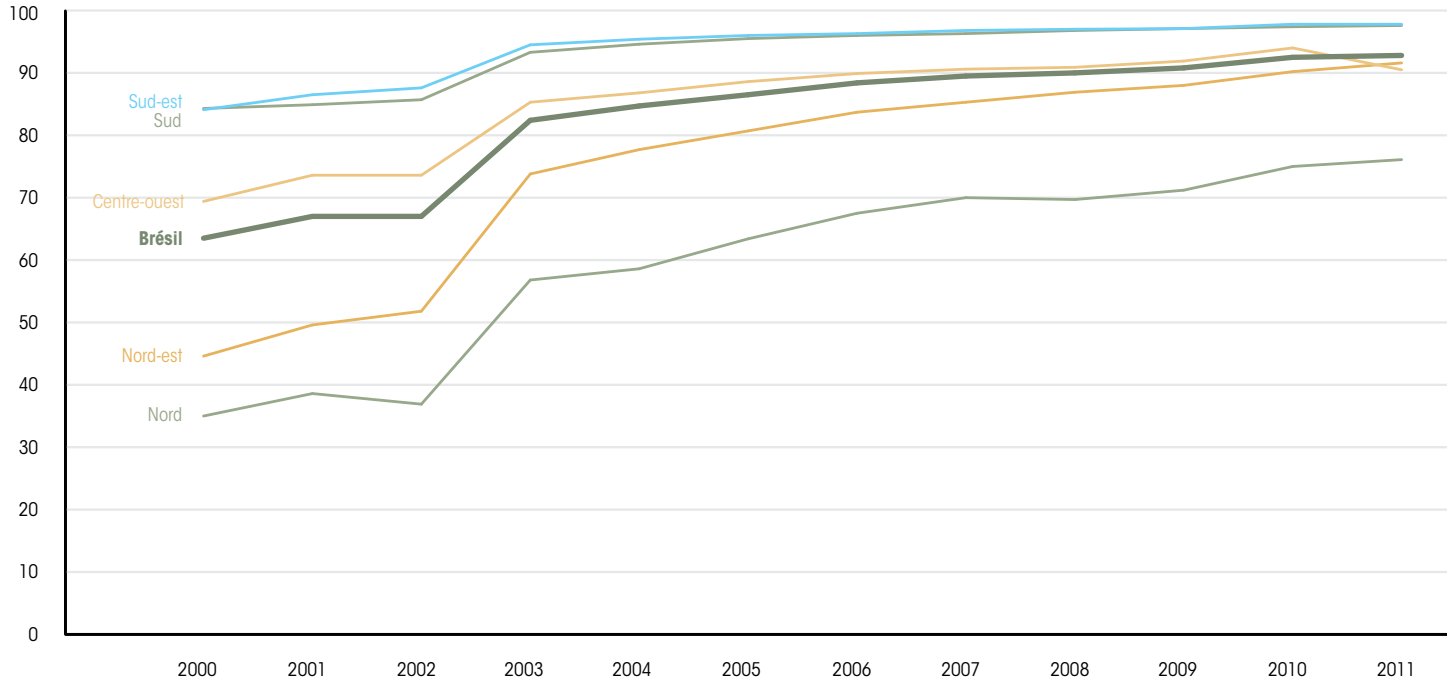

Source : Institut brésilien de géographie et des statistiques (IBGE), *Estatísticas do Registro Civil*, 2000-2011

En Côte d'Ivoire, les niveaux d'enregistrement des naissances repartent à la hausse après une décennie de crise

Pourcentage d'enfant de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil en Côte d'Ivoire, par région

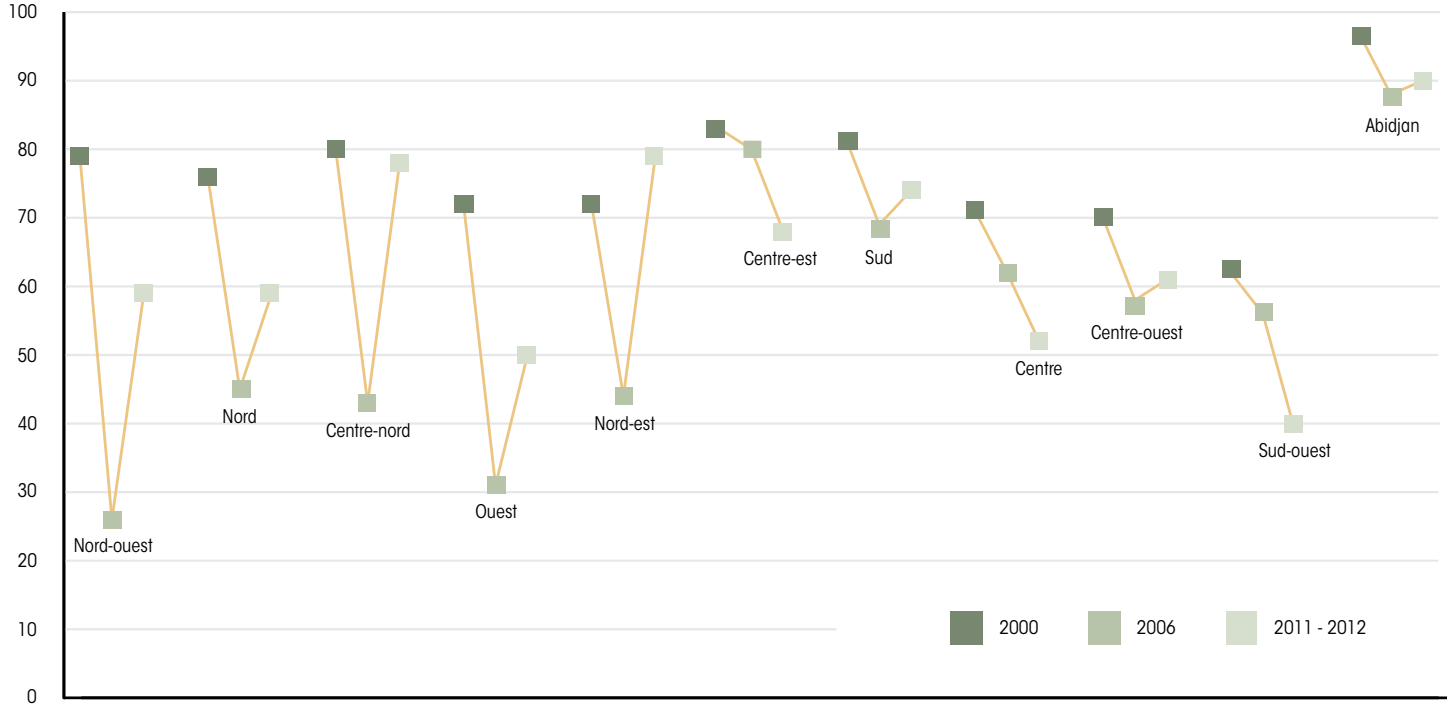

Notes : Pour pouvoir effectuer des comparaisons, les données provenant de MICS2 (2000) et MICS3 (2005-2006) concernant l'enregistrement des naissances ont été calculées selon la définition de l'indicateur MICS4 (2009-2011). Par conséquent, les données recalculées de ce graphique et de ce texte peuvent différer des estimations présentées dans les rapports nationaux MICS2 et MICS3.
Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS et MICS de 2000, 2006 et 2011-2012.

En Afrique du Sud, le niveau d'enregistrement des naissances croit fortement depuis deux décennies

Pourcentage des naissances enregistrées à l'état civil en Afrique du Sud

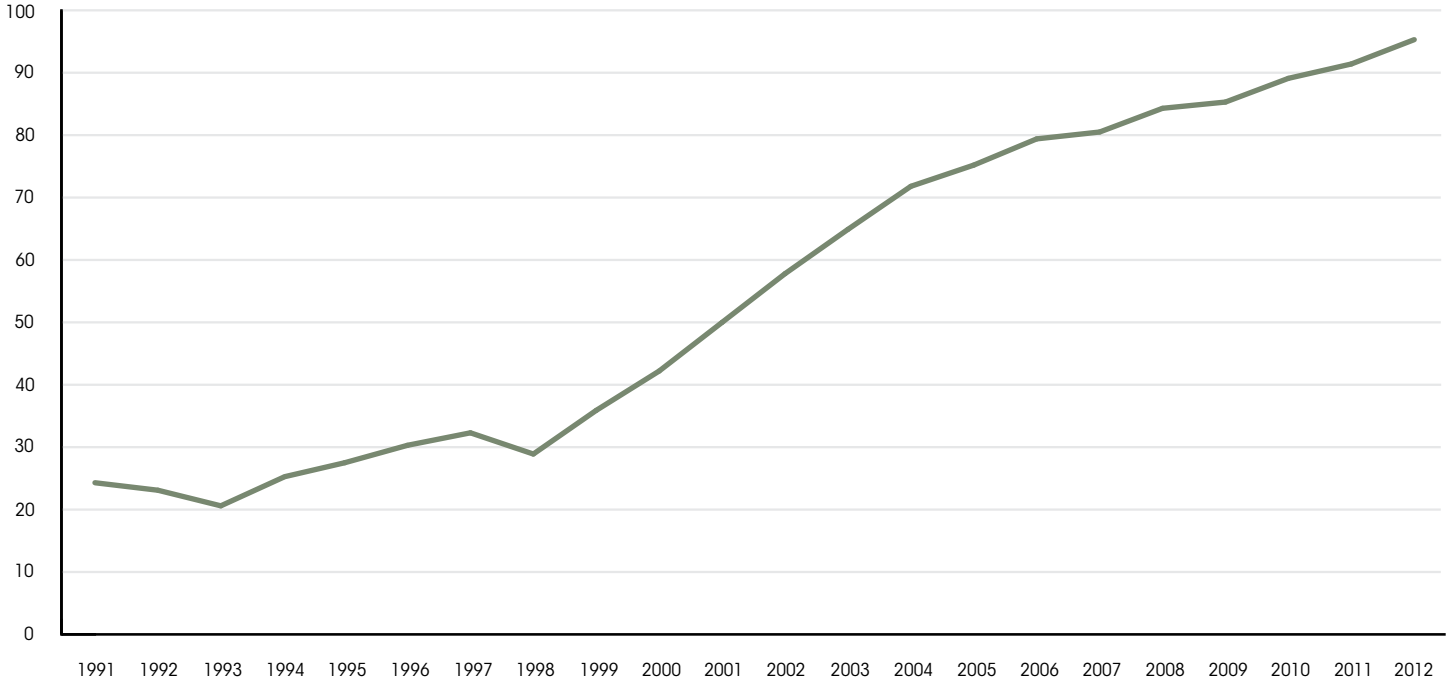

Note : Les chiffres de l'Afrique du Sud présentés dans ce graphique comprennent les enregistrements tardifs.
Source : Statistiques de l'Afrique du Sud, *Recorded Live Births*, 2013.

En Turquie, les taux d'enregistrement des naissances progressent, tandis que les écarts se resserrent

Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil en Turquie, par groupe ethnique, lieu de résidence et quintile de richesse du foyer

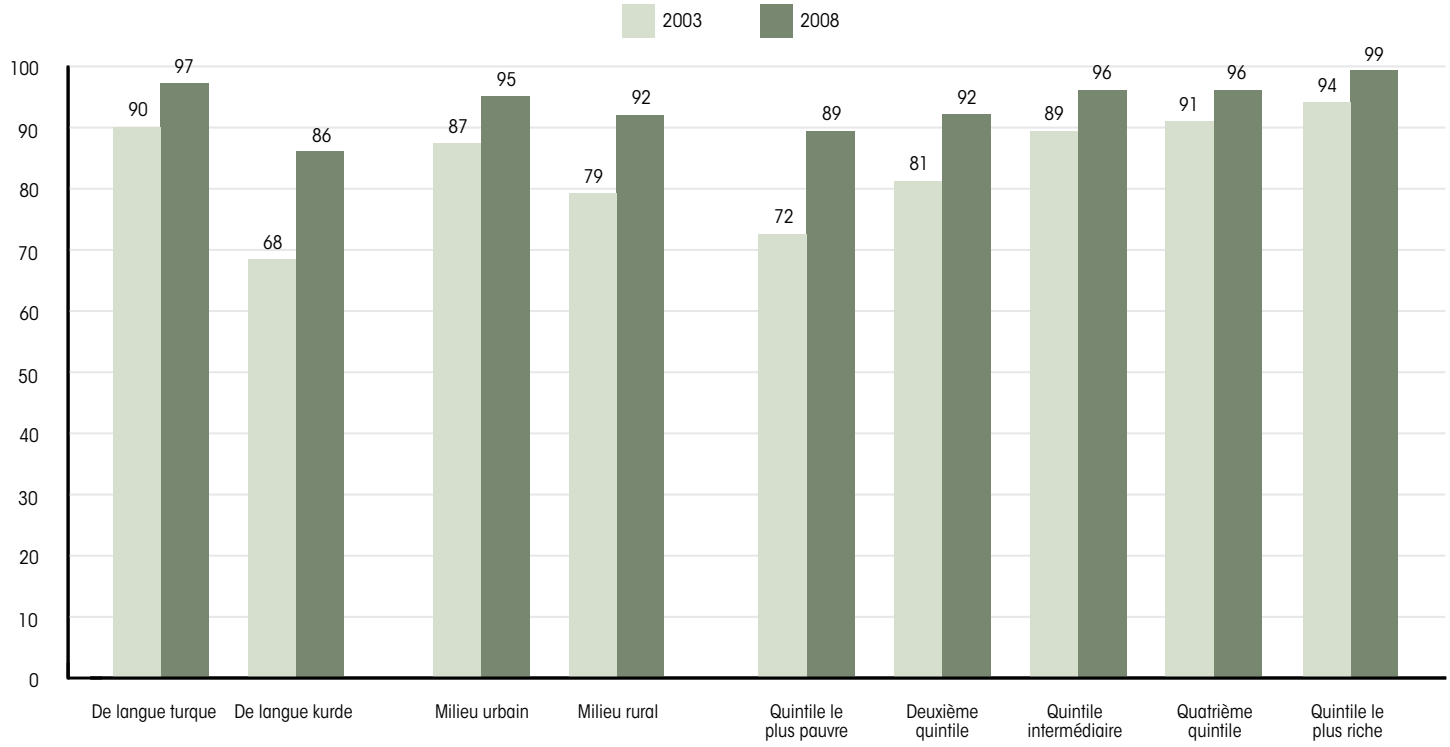

Sources : Bases de données mondiales de l'UNICEF, 2013. Fondées sur les enquêtes EDS, 2003 et 2008.

06. Principaux résultats et conséquences en matière de programmation

© UNICEF/BANA2012-00797/Khan

L'enregistrement à la naissance est un droit fondamental de l'être humain, susceptible de mettre les enfants à l'abri de nombreux dangers et de l'exploitation. C'est aussi la première étape vers la réalisation d'autres droits tout au long de la vie. L'enregistrement à la naissance fonde l'identité officielle d'un enfant, laquelle pourra lui ouvrir les portes de l'école et lui permettre de trouver un travail, de voyager à l'étranger, de se présenter à des élections et de participer à d'autres aspects de la vie citoyenne. De même, l'enregistrement des naissances est essentiel pour un pays dans la tenue de ses statistiques démographiques, ces dernières étant nécessaires à une planification sociale et économique efficace.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Près de 230 millions d'enfants de moins de cinq ans n'existent pas officiellement. Parmi eux, plus de la moitié (59 %) vivent en Asie et 37 % en Afrique subsaharienne. Dans cette région, 44 % des enfants de moins de cinq ans sont inscrits sur les registres de l'état civil selon des niveaux variant de 3 % en Somalie à 95 % en Afrique du Sud. L'enregistrement des naissances atteint seulement 39 % en Asie du sud, région accueillant le plus grand nombre de naissances et d'enfants de moins de cinq ans. L'Inde abrite près d'un enfant non enregistré sur trois dans le monde.

Des progrès ont été accomplis en matière d'accroissement des niveaux d'enregistrement des naissances. Entre approximativement 2000 et 2010, les niveaux d'enregistrement des naissances se sont améliorés, la moyenne mondiale passant de 58 à 65 %. Dans le même temps, le nombre d'enfants non inscrits à l'état civil a décliné. Constat particulièrement encourageant, le niveau global d'enregistrement des naissances affiche un pic de plus de 30 % dans les pays les moins avancés. Pour autant, il faut accélérer les progrès, en particulier en Afrique subsaharienne. Si les niveaux actuels s'inscrivent dans la durée, le nombre d'enfants non enregistrés en Afrique de l'Est et australe, actuellement de 44 millions, atteindra 55 millions à l'horizon 2050 et doublera pratiquement en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Les taux d'enregistrement les plus faibles concernent les enfants de familles socialement défavorisées. De nombreuses raisons expliquent le défaut d'enregistrement à la naissance. Les analyses statistiques présentées dans les pages précédentes indiquent qu'en matière d'enregistrement des naissances, il n'existe pas de disparité liée au sexe. En revanche, l'appartenance à une catégorie sociale désavantagée constitue un facteur déterminant. D'une manière générale, les enfants non inscrits à l'état civil sont issus des familles les plus pauvres, vivent en milieu rural et leur mère n'a pas ou peu d'instruction formelle. Dans plusieurs pays, certains groupes ethniques ou religieux affichent des taux d'enregistrement plus faibles que la moyenne nationale.

Selon les données, un grand nombre d'enfants sont enregistrés à l'état civil plus tard au cours de leur vie. Mais, même à ce moment-là, beaucoup ne parviennent pas à obtenir un certificat de naissance. Dans le monde, environ 290 millions d'enfants de moins de cinq ans ne possèdent pas de certificat de naissance. Parmi eux, 85 % sont déclarés comme étant inscrits sur les registres de l'état civil.

Sur le plan de la richesse nationale, la majorité des pays disposant d'un revenu par habitant supérieur à 6 000 dollars des É.-U. affiche des taux d'enregistrement supérieurs à 80 %. Toutefois, parmi les pays à faible revenu, on observe à la fois des taux d'enregistrement des naissances faibles et élevés. Ce constat souligne qu'il est possible de réaliser des progrès en faveur des enfants, même dans un contexte de difficultés économiques.

CONSÉQUENCES EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION

Toutes ces conclusions laissent à penser que la priorité devrait être donnée aux interventions visant à accélérer les progrès en matière d'enregistrement des naissances, en particulier dans les pays les plus pauvres, en milieu rural et au sein des groupes de populations socialement défavorisées. L'expérience montre que de telles interventions, combinées à des services auxquels les enfants et leurs parents sont susceptibles d'avoir recours, notamment en matière de santé et d'éducation, permettent d'avoir une portée maximale. L'existence de fortes disparités indique qu'une action ciblée doit être lancée afin de couvrir tous les groupes de populations. Une telle approche nécessite un examen attentif des lois régissant les procédures et exigences en matière d'enregistrement des naissances, ainsi que du fonctionnement de l'état civil. Elle implique également de considérer la demande en matière d'enregistrement des naissances au sein des différents groupes de populations.

Dans une démarche visant à accroître les taux d'enregistrement des naissances, il est important de garder à l'esprit qu'un intérêt porté exclusivement à cet objectif peut détourner l'attention de l'enjeu plus vaste que constitue le renforcement de la fiabilité d'un système d'état civil dans son ensemble. Par exemple, une campagne concertée peut permettre d'accroître des taux d'enregistrement. En revanche, si des actes de naissance sont truffés d'erreurs et conservés dans de mauvaises conditions, ils présentent peu d'intérêt. Les progrès en matière d'enregistrement des naissances sont étroitement liés à la qualité du système d'état civil.

Pour améliorer la quantité et la qualité des actes de naissance, l'enregistrement doit être :

GRATUIT. Pour garantir à chacun l'enregistrement à la naissance, la démarche doit être gratuite, tant pour les inscriptions sur les registres de l'état civil effectuées dans les délais légaux que pour les enregistrements tardifs. Dans les pays qui appliquent des frais d'enregistrement et des sanctions pécuniaires, les interventions peuvent être orientées vers les réformes politiques et juridiques. En Indonésie par exemple, une assistance technique au niveau des politiques a permis l'adoption d'une législation garantissant l'enregistrement gratuit des naissances dans plus de 30 districts bénéficiant de l'aide de l'UNICEF en 2007.[11]

Outre des coûts directs, enregistrer une naissance entraîne des coûts indirects pouvant être aussi lourds à assumer pour les familles défavorisées. Il peut s'agir de dépenses liées au déplacement pour se rendre au bureau de l'état civil et le manque à gagner pour s'être absenté de son travail. Il est possible d'envisager des mesures innovantes destinées à rapprocher les services des personnes qui en ont besoin et à en réduire le coût, comme le démontre un grand nombre de pays.

CONTINU, PERMANENT ET DISPONIBLE. Les registres des faits d'état civil doivent être tenus durablement. Dans le même temps, ils doivent être facilement consultables et les démarches d'enregistrement elles-mêmes doivent être accessibles. Dans de nombreux pays, l'utilisation de systèmes d'enregistrement des naissances informatisés offre de nouvelles possibilités pour rendre l'information permanente et facilement accessible. En Afghanistan, la technologie numérique est désormais disponible, succédant à des décennies de dossiers papier. Grâce à elle, les données sont accessibles en temps réel. Avec un registre d'état civil en réseau ou coordonné de façon centralisée, les données peuvent être consultables au sein des bureaux d'état civil de tout le pays.

UNIVERSEL. Toute personne née dans un pays, quel qu'il soit, doit avoir accès à l'enregistrement à la naissance, sans discrimination. Les données indiquent que dans certains pays, les enfants des zones rurales ont moins de chances d'être enregistrés que les enfants des villes. Il convient de prendre en compte cet aspect dans les programmes et de fournir un effort particulier pour mettre l'accent sur les zones rurales lorsque nécessaire. En Ouganda, l'UNICEF et un partenaire du secteur privé, Uganda Telecom, ont lancé un projet pilote reposant sur la technologie web et mobile dans le but de numériser les actes de naissance afin d'accélérer et de renforcer la rapidité ainsi que la fiabilité du processus d'enregistrement.

Les exemples suggèrent également que les taux d'enregistrement au sein des différents groupes ethniques s'avèrent parfois inférieurs aux taux nationaux. En pareil cas, plusieurs actions peuvent être envisagées pour supprimer ces obstacles : traduire les formulaires de demande d'enregistrement en langues locales, autoriser les noms « différents » et accorder une plus grande flexibilité quant aux délais d'enregistrement (en particulier pour les populations dont la coutume impose d'attendre avant de donner un nom à son enfant).

Le manque d'information concernant les modalités d'inscription à l'état civil ou l'utilité d'effectuer cette démarche représente une autre entrave évidente à l'enregistrement des naissances. Travailler avec les dirigeants communautaires, notamment les chefs religieux pour sensibiliser les populations à l'importance de l'enregistrement et favoriser l'accès aux services d'état civil, constitue une manière d'accroître la demande en matière d'enregistrement des naissances. La Journée mondiale de prière

et d'action pour les enfants a pour objectif de plaidoyer l'enregistrement gratuit et universel des naissances. Elle encourage les chefs religieux à travailler avec leurs congrégations à la promotion de l'enregistrement à la naissance et à soutenir leurs fidèles dans cette démarche. Au Belize, des actions de communication dans le cadre d'une approche pour le développement ont été lancées afin d'éclairer les chefs de communauté et les familles au sujet de l'enregistrement à la naissance, grâce à des discussions de groupe et des émissions de radio. Au Paraguay, des matchs de football ont été organisés pour attirer l'attention sur le défaut d'enregistrement, tandis qu'au Nicaragua, un défi de « crowd-sourcing » publié sur un réseau social a été lancé avec pour objectif d'accroître la demande en matière d'enregistrement à la naissance au sein des familles autochtones. Augmenter l'enregistrement des personnes apatrides au sein des populations réfugiées et groupes dans d'autres situations peut nécessiter l'examen des aspects juridiques du processus d'enregistrement afin de garantir une approche ouverte à tous.

CONFIDENTIEL. L'information contenue dans tout registre d'état civil est personnelle et parfois hautement sensible. Pour cette raison, l'accès aux données de l'état civil doit faire l'objet d'un contrôle strict. Dans certaines situations, en particulier dans les conflits et/ou les crises liés à des groupes ethniques, la méfiance à l'égard de la confidentialité des informations peut expliquer le choix des parents de ne pas enregistrer leur enfant. En pareil contexte, l'objectif des programmes doit être d'examiner la structure du système d'enregistrement, les actes législatifs qui le régissent, ainsi que les protocoles de transmission des données afin de garantir la confidentialité des informations. À cet égard, la conception des certificats de naissance joue un rôle important. Pour protéger les personnes vulnérables de risques inutiles, les certificats de naissance doivent contenir uniquement le minimum d'informations personnelles.

OPPORTUN ET PRÉCIS. L'information enregistrée à la naissance constitue un acte permanent, ayant des conséquences pour le reste de la vie. Déclarer une naissance le plus rapidement possible après l'accouchement accroît la probabilité de renseigner l'événement de manière fiable. Pourtant, les données montrent qu'un grand nombre d'enfants sont enregistrés à l'état civil lorsqu'ils atteignent l'âge de quatre ans ou plus.

Les enfants dont la naissance est encadrée par un personnel médical formé ont plus de chances d'être inscrits sur les registres de l'état civil, à l'instar des enfants vaccinés. Ce constat donne à penser que, dans la mesure du possible, les interventions en faveur de l'enregistrement à la naissance doivent être intégrées à d'autres programmes. On pourrait imaginer des programmes assurant la diffusion d'informations ciblées aux familles en quête de soins et au moment de l'inscription de leur enfant à l'école. Au Brésil et en Thaïlande, des connexions en ligne ont été mises en place entre les maternités et les services de l'état civil. En Sierra Leone, l'enregistrement est proposé au moment de la vaccination de l'enfant. En revanche, pour tenir compte d'une cérémonie de baptême qui n'aurait pas encore eu lieu, il est possible de laisser en blanc, de manière provisoire, la case destinée à indiquer le nom de l'enfant. Il est essentiel de prendre en considération les traditions culturelles, y compris les pratiques liées à l'attribution du nom, et d'ajuster les programmes en conséquence afin de promouvoir efficacement l'enregistrement à la naissance et de faire accepter la démarche.

Le certificat obtenu après la déclaration de la naissance d'un enfant atteste son enregistrement auprès des services de l'état civil. Le certificat de naissance est considéré comme un « document de base » en ce sens qu'il apporte la preuve de l'identité d'une personne, nécessaire pour effectuer une demande de passeport, de permis de conduire et d'autres papiers officiels. Les programmes destinés à assurer la délivrance du certificat de naissance au moment de l'enregistrement permettent l'entière réalisation du processus d'enregistrement des naissances.

UNE PARTIE INTÉGRANTE DU REGISTRE D'ÉTAT CIVIL. Une naissance ne peut être enregistrée que dans le cadre du système d'état civil d'un pays. Même si l'inscription d'une naissance au registre de l'état civil ne peut conférer directement la nationalité, l'information fournie (nationalité des parents ou lieu de naissance) constitue la base pour l'octroi de la citoyenneté.

L'UNICEF joue souvent le rôle de coordination pour réunir les représentants des gouvernements afin de garantir un soutien en faveur d'un service d'état civil contribuant efficacement à l'enregistrement des naissances. Ce type d'actions, menées notamment en République démocratique populaire lao, a débouché sur un engagement en faveur de la création d'un cadre juridique et d'un plan d'action visant à renforcer le système d'état civil du pays grâce à la technologie numérique. En Ouganda, une pétition à l'attention du parlement a entraîné à terme l'amendement de la loi et le développement d'une politique nationale sur l'enregistrement des naissances, rédigée en 2011 avec l'appui de l'UNICEF.[12]

EN FAVEUR DE TOUS LES ENFANTS JUSQU'AU DERNIER

La réalisation du droit de chaque enfant à être enregistré, malgré des obstacles parfois écrasants, doit être au cœur des politiques de chaque pays. Pour y parvenir, un certain nombre d'actions programmatiques sont proposées : l'examen des dispositions législatives pour assurer la gratuité, l'universalité et la confidentialité de l'enregistrement des naissances ainsi que son intégration au système d'état civil ; les activités de communication à l'appui d'initiatives de développement en association avec les dirigeants communautaires et les parlementaires afin de promouvoir une meilleure compréhension du processus ; la technologie mobile et numérique au service d'un enregistrement opportun, précis et permanent des informations ; l'association avec des programmes déployés dans d'autres secteurs afin d'étendre la portée du système. Un grand nombre de ces stratégies ont été adoptées au Yémen, avec le soutien de l'UNICEF et de l'Union européenne, afin d'accroître les faibles taux d'enregistrement à la naissance, d'atténuer les disparités criantes et d'aider le pays à se remettre des troubles civils récents.

De tels efforts déployés à l'échelle internationale se sont intensifiés au cours des dernières années, parallèlement à des engagements de haut niveau, à l'échelle régionale et mondiale. Les exemples présentés de ce rapport suggèrent que ces investissements ont commencé à porter leurs fruits. Mais ils montrent également qu'il faudra redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif d'universalité de l'enregistrement des naissances et pour améliorer les registres de l'état civil de manière à garantir la pérennité de ces avancées. Si les engagements s'inscrivent dans la durée et si les programmes sont renforcés, les progrès en cours s'accélèreront et la promesse de réaliser le droit de chaque enfant à la naissance sera tenue.

Références

1. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *L'enregistrement à la naissance : un droit pour commencer,* Digest Innocenti n. 9, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, 2002.

2. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *L'enregistrement à la naissance : un droit pour commencer.*

3. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *The 'Rights' Start to Life : A statistical analysis of birth registration,* UNICEF, New York, 2005.

4. 4. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Country Office Annual Report Summary 2012,* document non publié, Section de la Protection de l'enfance, Division des programmes, UNICEF, New York, 2013.

5. Les niveaux d'enregistrement des naissances dans les pays industrialisés et dans la Fédération de Russie ont été estimés à 100 % en raison du caractère exhaustif des systèmes d'enregistrement des naissances de chacun des pays. Le caractère exhaustif d'un système d'enregistrement renvoie au niveau d'enregistrement dans le système de chaque événement relatif à l'état civil au sein d'une population, dans un pays ou une région spécifique, au cours d'une période donnée, assorti de la délivrance d'un acte d'état civil. On parle d'exhaustivité lorsque le taux de couverture est de 100 %. Tout écart par rapport à une couverture complète est mesuré en termes d'« erreur de couverture ». Sources : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Rapport sur les statistiques démographiques et de l'état civil,* Études statistiques, Série A, volume LXV, Division des statistiques, Nations Unies, New York, 2013 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Un passeport pour la protection : un guide de la programmation pour l'enregistrement des naissances,* UNICEF, New York, 2013.

6. Toutefois, l'inégalité des sexes existe toujours de manière indirecte. Un grand nombre de pays a tendance à privilégier la nationalité du père pour établir la nationalité d'un enfant. Les enfants nés hors mariage de mère célibataire, ou de père temporairement absent, peuvent ne pas être enregistrés à l'état civil, quel que soit leur sexe. Source : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Un passeport pour la protection : un guide de la programmation pour l'enregistrement des naissances.*

7. Les erreurs d'échantillonnage doivent être prises en considération dans l'interprétation des disparités, car la taille des échantillons de populations d'enfants appartenant à des minorités religieuses ou ethniques est souvent trop faible pour être représentative d'un point de vue statistique.

8. L'indice de richesse est décliné en quintiles de population (cinquièmes), des plus pauvres aux plus riches. Il tient compte des actifs des ménages tels que la possession d'une télévision ou d'une voiture, ainsi que des conditions de vie matérielles comme les caractéristiques du lieu d'habitation. Chaque item est pondéré et les individus sont classés selon le score total de leur foyer.

9. sL'allocation de soutien aux enfants est versée dans le cadre d'un régime non contributif soumis à conditions de ressources. Il s'agit du programme d'allocation sociale le plus vaste du pays en termes de couverture de la population. Mise en place en 1998, dans un contexte de stratégie de réalisation progressive, cette aide financière bénéficie chaque mois à l'heure actuelle à 11 millions d'enfants (près de 60 % de la population infantile du pays) et contribue à des avancées majeures. Source : J. Hagen-Zanker, J. Morgan et C. Meth, *South Africa's Cash Social Security Grants : Progress in increasing coverage,* Overseas Development Institute, Londres, 2011.

10. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Un passeport pour la protection : un guide de la programmation pour l'enregistrement des naissances.*

11. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Un passeport pour la protection : un guide de la programmation pour l'enregistrement des naissances.*

Tableau statistique

Pays et zones	Nombre total de naissances enregistrées (%)	Sex (%)		Âge exprimé en mois					Lieu de résidence (%)		Région (%)		Quintile de richesse du foyer (%)					Année de référence	Source des données
		Masculin	Féminin	0-11	12-23	24-35	36-47	48-59	Urbain	Rural	Taux d'enregistrement le plus élevé	Taux d'enregistrement le plus faible	Le plus pauvre	Deuxième	intermédiaire	Quatrième	Le plus riche		
Afghanistan	37	38	37	39	42	37	36	35	60	33	60	19	31	34	30	37	58	2010-2011	MICS
Albanie	99	99	98	97	99	99	99	99	99	98	99	98	98	99	98	99	99	2008-2009	EDS
Algérie	99	100	99	99	99	100	100	99	100	99	100	99	99	100	100	100	100	2006	MICS
Andorre	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2012	DSNU
Angola	36 x	35 x	36 x	21 x	30 x	36 x	45 x	50 x	40 x	26 x	41 x	28 x	24 x	28 x	33 x	37 x	53 x	2001	MICS
Antigua-et-Barbuda	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Argentine	99 y	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2007	Statistiques de l'état civil
Arménie	100	100	99	100	99	100	99	100	99	100	100	99	100	100	99	99	100	2010	EDS
Australie	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2012	DSNU
Autriche	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Azerbaïdjan	94	93	94	88	93	98	95	96	96	92	98	90	92	92	95	94	97	2006	EDS
Bahamas	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Bahreïn	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Bangladesh	31	31	31	9	19	28	41	53	35	29	44	26	24	28	31	32	41	2011	EDS
Barbade	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Biélorussie	100 y	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2012	État civil
Belgique	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	DSNU
Belize	95	95	95	87	96	97	99	97	95	96	98	93	95	95	95	95	97	2011	MICS
Bénin	80	81	80	–	–	–	–	–	87	76	95	42	61	74	84	90	95	2011-2012	EDS (préliminaire)
Bhoutan	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	99	100	100	100	100	100	2010	MICS
Bolivie (État plurinational de)	76 y	76 y	75 y	47 y	73 y	81 y	87 y	91 y	79 y	72 y	79 y	69 y	68 y	72 y	75 y	83 y	90 y	2008	EDS
Bosnie-Herzégovine	100	100	99	98	100	100	100	100	99	100	100	99	100	100	100	100	99	2006	MICS
Botswana	72	72	73	76	73	74	71	66	78	67	–	–	–	–	–	–	–	2007-2008	BFHS
Brésil	93 y	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	IBGE
Brunei Darussalam	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Bulgarie	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2012	État civil
Burkina Faso	77	77	77	73	80	79	78	75	93	74	93	40	62	69	78	86	95	2010	EDS/MICS
Burundi	75	75	75	65	75	79	79	79	87	74	87	69	64	73	74	80	87	2010	EDS
Cap-Vert	91	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	Recensement
Cambodge	62	62	62	50	61	64	66	69	74	60	82	35	48	60	65	68	78	2010	EDS
Cameroun	61	62	61	56	61	65	62	63	81	48	91	38	28	54	67	82	89	2011	EDS
Canada	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2012	DSNU
République centrafricaine	61	61	62	51	61	65	64	68	78	52	83	47	46	51	59	71	85	2010	MICS
Tchad	16	16	15	13	17	16	18	17	42	9	59	6	5	8	10	14	46	2010	MICS
Chili	100 y	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	Statistiques de l'état civil
Chine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Colombie	97	–	–	90	99	99	99	100	97	95	98	94	–	–	–	–	–	2010	EDS
Comores	88 x	88 x	88 x	88 x	90 x	87 x	86 x	87 x	90 x	87 x	94 x	78 x	76 x	88 x	88 x	91 x	96 x	2000	MICS
Congo	91	91	91	88	91	91	92	93	95	85	96	69	80	91	93	96	99	2011-2012	EDS
Îles Cook	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Costa Rica	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Côte d'Ivoire	65	65	65	59	65	67	67	67	85	54	90	39	44	60	63	80	90	2011-2012	EDS
Croatie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Cuba	100 y	100 y	100 y	–	–	–	–	–	100 y	100 y	–	–	–	–	–	–	–	2011	Statistiques nationales sur la santé
Chypre	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	DSNU
République tchèque	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2012	DSNU
République populaire démocratique de Corée	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	–	–	–	–	–	2009	MICS
République démocratique du Congo	28	28	28	23	28	29	30	32	24	29	61	9	25	28	28	30	27	2010	MICS
Danemark	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Djibouti	92	93	91	91	93	90	92	94	92	84	92	92	–	–	–	–	–	2006	MICS
Dominique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		

Pays et zones	Nombre total de naissances enregistrées (%)	Sex (%)		Âge exprimé en mois					Lieu de résidence (%)		Région (%)		Quintile de richesse du foyer (%)					Année de référence	Source des données
		Masculin	Féminin	0-11	12-23	24-35	36-47	48-59	Urbain	Rural	Taux d'enregistrement le plus élevé	Taux d'enregistrement le plus faible	Le plus pauvre	Deux-ième	interm-édiaire	Qua-trième	Le plus riche		
République dominicaine	82	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	ENHOGAR
Équateur	90	92	88	–	–	–	–	–	89	92	94	87	–	–	–	–	–	2010	ENNA
Égypte	99 y	99 y	99 y	96 y	100 y	100 y	100 y	100 y	99 y	99 y	–	–	99 y	99 y	99 y	99 y	100 y	2005	EDS
El Salvador	99	99	99	–	–	–	–	–	99	99	100	97	98	99	99	99	99	2008	FESAL
Guinée équatoriale	37 x	39 x	35 x	27 x	35 x	40 x	41 x	45 x	49 x	28 x	83 x	15 x	29 x	25 x	52 x	36 x	53 x	2000	MICS
Érythrée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Estonie	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Éthiopie	7	6	7	7	8	7	6	7	29	5	46	4	3	4	6	7	18	2005	EDS
Fidji	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Finlande	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
France	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Gabon	90	91	88	88	93	93	89	85	89	91	96	80	92	90	90	89	86	2012	EDS
Gambie	53	53	52	35	53	56	60	67	54	52	74	39	46	50	54	53	61	2010	MICS
Géorgie	99	98	99	99	100	95	100	100	99	98	100	94	99	98	98	100	98	2011	WMS
Allemagne	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Ghana	63	63	62	45	68	68	66	66	72	55	77	49	47	54	65	69	82	2011	MICS
Grèce	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	DSNU
Grenade	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Guatemala	97	–	–	–	–	–	–	–	96	97	98	95	–	–	–	–	–	2008-2009	ENSMI
Guinée	43	44	42	37	44	45	45	48	78	33	80	32	21	30	39	61	83	2005	EDS
Guinée-Bissau	24	25	24	14	18	20	32	41	30	21	36	12	17	23	23	29	35	2010	MICS/RHS
Guyana	88	88	88	85	89	87	93	85	91	87	96	83	84	90	88	88	92	2009	EDS
Haïti	80	80	80	57	82	87	-88	88	85	77	86	70	71	76	81	86	92	2012	EDS
Vatican	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Honduras	94	94	94	77	97	97	98	98	95	93	98	72	92	94	93	95	95	2011-2012	EDS
Hongrie	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Islande	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	DSNU
Inde	41	41	41	39	42	43	42	40	59	35	95	6	24	31	39	54	72	2005-2006	NFHS
Indonésie	67	66	67	59	67	67	72	70	76	58	91	28	41	60	70	79	88	2012	EDS
Iran (République islamique d')	99 y	99 y	99 y	–	–	–	–	–	99 y	98 y	100 y	96 y	–	–	–	–	–	2010	MIDHS
Iraq	99	99	99	98	99	100	100	100	99	99	100	98	98	99	100	100	100	2011	MICS
Irlande	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	DSNU
Israël	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2012	DSNU
Italie	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Jamaïque	98	97	99	–	–	–	–	–	97	99	–	–	96	98	100	100	99	2008	JSLC
Japon	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2012	DSNU
Jordanie	99	99	99	–	–	–	–	–	99	100	100	98	–	–	–	–	–	2012	EDS (préliminaire)
Kazakhstan	100	100	100	99	100	100	100	100	100	100	100	99	100	100	100	100	100	2010-2011	MICS
Kenya	60	61	59	57	62	57	64	60	76	57	86	42	48	54	59	66	80	2008-2009	EDS
Kiribati	94	95	93	94	94	93	93	93	95	93	–	–	93	91	95	95	94	2009	EDS
Koweït	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Kirghizistan	96	96	95	91	96	97	97	98	97	95	99	91	97	94	94	96	97	2005-2006	MICS
République démocratique populaire lao	75	74	75	60	74	77	81	82	88	71	98	6	66	69	76	81	93	2011-2012	MICS
Lettonie	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Liban	100	100	100	99	100	100	100	100	–	–	100	98	–	–	–	–	–	2009	MICS
Lesotho	45	46	45	35	44	45	51	51	43	46	55	39	42	43	46	47	49	2009	EDS
Libéria	4 y	3 y	4 y	4 y	3 y	4 y	4 y	3 y	5 y	3 y	7 y	1 y	1 y	2 y	5 y	4 y	7 y	2007	EDS
Libye	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Liechtenstein	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Lituanie	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Luxembourg	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	DSNU
Madagascar	80	80	79	73	81	82	80	82	92	78	94	51	61	78	86	91	93	2008-2009	EDS
Malawi	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Malaisie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Maldives	93	93	92	91	93	94	94	92	93	92	97	86	92	94	94	90	94	2009	EDS
Mali	81	81	80	78	83	80	81	82	92	77	95	41	65	74	81	92	96	2010	MICS
Malte	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Îles Marshall	96	96	96	95	95	97	97	97	96	96	–	–	92	95	98	95	98	2007	EDS
Mauritanie	59	60	58	51	58	62	61	62	75	49	92	31	33	48	68	72	84	2011	MICS

Pays et zones	Nombre total de naissances enregistrées (%)	Sex (%)		Âge exprimé en mois					Lieu de résidence (%)		Région (%)		Quintile de richesse du foyer (%)					Année de référence	Source des données
		Masculin	Féminin	0-11	12-23	24-35	36-47	48-59	Urbain	Rural	Taux d'enregistrement le plus élevé	Taux d'enregistrement le plus faible	Le plus pauvre	Deux-ième	interm-édiaire	Qua-trième	Le plus riche		
Maurice	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Mexique	93 y	–	–	–	–	–	–	–	98 y	82 y	100 y	62 y	–	–	–	–	–	2009	État civil
Micronésie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Monaco	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2006	DSNU
Mongolie	99	99	99	95	100	100	100	100	99	99	100	99	99	99	99	100	99	2010	MICS
Monténégro	99	99	99	97	100	99	100	99	99	99	100	99	96	100	100	100	100	2005-2006	MICS
Maroc	94 y	94 y	94 y	–	–	–	–	–	97 y	91 y	–	–	–	–	–	–	–	2010-2011	ENPSF
Mozambique	48	48	48	29	44	52	58	59	51	47	76	27	42	43	48	50	60	2011	EDS
Myanmar	72	73	72	70	75	75	72	70	94	64	95	24	50	64	75	87	96	2009-2010	MICS
Namibie	78 y	–	–	–	–	–	–	–	–	–	95 y	60 y	–	–	–	–	–	2011	Recensement
Nauru	83	79	86	78	78	86	86	86	–	–	–	–	71	83	95	75	88	2007	EDS
Népal	42	44	40	19	39	44	50	60	44	42	57	31	36	42	43	44	52	2011	EDS
Pays-Bas	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Nouvelle-Zélande	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2012	DSNU
Nicaragua	85	–	–	–	–	–	–	–	–	–	93	64	–	–	–	–	–	2011-2012	ENSEDA
Niger	32	32	31	30	33	35	31	30	71	25	72	18	20	20	24	31	67	2006	EDS/MICS
Nigéria	42	42	41	37	43	45	42	41	63	32	73	6	12	23	43	63	76	2011	MICS
Niue	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Norvège	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Oman	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Pakistan	27	26	27	21	26	27	28	31	32	24	37	9	18	19	29	32	38	2006-2007	EDS
Palaos	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Panama	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Paraguay	76 y	76 y	76 y	–	–	–	–	–	82 y	69 y	87 y	62 y	67 y	72 y	75 y	88 y	89 y	2011	EPH
Pérou	96 y	–	–	–	–	–	–	–	96 y	94 y	99 y	83 y	93 y	95 y	96 y	97 y	99 y	2012	ENDES (préliminaire)
Philippines	90	–	–	88	90	91	91	91	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	Recensement
Pologne	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Portugal	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Qatar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
République de Corée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
République de Moldavie	100	99	100	98	100	100	100	100	100	100	100	99	99	99	100	100	100	2012	MICS
Roumanie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Fédération de Russie	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	DSNU
Rwanda	63	64	63	40	58	66	72	75	60	64	79	56	58	62	65	67	64	2010	EDS
Saint-Christophe-et-Niévès	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Sainte-Lucie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Samoa	48	48	47	35	35	57	57	57	62	44	62	41	31	47	45	55	63	2009	EDS
Saint-Marin	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2009	DSNU
Sao Tomé-et-Principe	75	75	76	51	79	79	85	83	76	74	90	68	74	71	72	73	86	2008-2009	EDS
Arabie saoudite	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Sénégal	75	75	74	72	76	75	75	75	89	66	92	55	50	72	80	88	94	2010-2011	EDS/MICS
Serbie	99	99	99	98	99	99	100	99	99	99	100	97	97	100	99	99	100	2010	MICS
Seychelles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Sierra Leone	78	78	78	73	76	78	80	82	78	78	96	56	74	74	78	81	88	2010	MICS
Singapour	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Slovaquie	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	DSNU
Slovénie	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Îles Salomon	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Somalie	3	3	3	3	4	3	3	2	6	2	7	2	1	1	2	5	7	2006	MICS
Afrique du Sud	95 y	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2012	Naissances vivantes enregistrées
Soudan du Sud	35	35	36	34	37	35	34	37	45	32	61	17	21	25	32	43	57	2010	SHHS-2
Espagne	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Sri Lanka	97	97	97	97	97	98	98	98	97	98	100	92	97	98	98	97	98	2006-2007	EDS
État de Palestine	99	99	99	98	100	99	99	100	99	99	100	98	99	99	100	99	100	2010	MICS
Soudan	59	61	57	57	63	61	57	59	85	50	94	23	26	42	65	87	98	2010	SHHS-2

Pays et zones	Nombre total de naissances enregistrées (%)	Sex (%)		Âge exprimé en mois					Lieu de résidence (%)		Région (%)		Quintile de richesse du foyer (%)					Année de référence	Source des données
		Masculin	Féminin	0-11	12-23	24-35	36-47	48-59	Urbain	Rural	Taux d'enregistrement le plus élevé	Taux d'enregistrement le plus faible	Le plus pauvre	Deux-ième	interm-édiaire	Qua-trième	Le plus riche		
Suriname	99	99	99	98	99	99	99	99	100	98	100	96	98	99	99	100	100	2010	MICS
Swaziland	50	50	49	41	44	49	52	61	62	47	55	42	39	42	46	56	73	2010	MICS
Suède	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
Suisse	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	DSNU
République arabe syrienne	96	96	96	89	97	97	98	99	97	95	99	87	93	95	97	98	99	2006	MICS
Tadjikistan	88	89	88	80	89	91	91	92	88	89	92	86	86	87	89	91	90	2012	EDS
Thaïlande	100	100	99	99	99	100	100	100	100	99	100	98	99	99	99	100	100	2005-2006	MICS
Ancienne République yougoslave de Macédoine	100	100	100	99	100	100	100	100	100	100	100	99	99	100	100	100	100	2011	MICS
Timor oriental	55	55	56	30	52	61	64	69	50	57	91	34	50	54	59	57	56	2009-2010	EDS
Togo	78	78	78	72	81	80	79	78	93	71	93	68	59	71	80	91	97	2010	MICS
Tonga	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Trinité-et-Tobago	97	97	97	88	98	99	97	100	–	–	99	95	96	96	98	95	99	2006	MICS
Tunisie	99	99	100	98	99	100	100	100	100	98	100	98	98	100	100	99	100	2011-2012	MICS
Turquie	94	95	93	89	95	95	98	98	95	92	99	87	89	92	96	96	99	2008	EDS
Turkménistan	96	95	96	87	97	99	97	99	96	95	99	94	94	96	96	96	97	2006	MICS
Tuvalu	50	49	51	54	54	47	47	47	60	38	–	–	39	43	38	60	71	2007	EDS
Ouganda	30	30	30	25	28	31	32	33	38	29	45	11	27	26	27	28	44	2011	EDS
Ukraine	100	100	100	99	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	99	2012	MICS
Émirats arabes unis	100 y	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2012	Bureau national de statistique
Royaume-Uni	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	DSNU
République-Unie de Tanzanie	16	17	16	15	18	16	16	16	44	10	94	4	4	6	10	23	56	2010	EDS
États-Unis	100 z	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2009	DSNU
Uruguay	100 y	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2012	État civil
Ouzbékistan	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	2006	MICS
Vanuatu	43	39	47	38	46	44	47	40	53	41	66	21	27	43	45	50	55	2007	MICS
Venezuela (République bolivarienne du)	81 y	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	INE
Viêt Nam	95	95	95	85	96	97	98	99	97	94	98	91	87	96	97	98	98	2011	MICS
Yémen	17 y	19 y	15 y	–	–	–	–	–	42 y	11 y	–	–	3 y	4 y	8 y	30 y	51 y	2012	NSPMS
Zambie	14	14	14	13	15	16	12	15	28	9	35	1	5	9	12	22	31	2007	EDS
Zimbabwe	49	48	49	35	44	49	57	63	65	43	77	36	35	41	47	55	75	2010-2011	EDS
INDICATEURS SYNTHÉTIQUES#																			
Afrique subsaharienne	44	42	41	36	42	43	43	43	61	35	–	–	26	33	42	51	63		
Afrique de l'Est et australe	38	32	32	28	33	33	34	35	49	29	–	–	24	27	31	36	50		
Afrique de l'Ouest et du Centre	47	48	47	42	48	49	48	48	64	40	–	–	27	37	48	60	71		
Moyen-Orient et Afrique du Nord	87	88	87	89	92	92	91	92	95	78	–	–	76	79	84	90	94		
Asie du Sud	39	39	39	34	38	40	40	41	53	34	–	–	24	30	38	49	65		
Asie orientale et Pacifique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Amérique latine et Caraïbes	92	–	–	–	–	–	–	–	96	88	–	–	–	–	–	–	–		
ECO/CEI	98	98	97	95	98	98	99	99	98	97	–	–	96	97	98	98	99		
Pays les moins avancés	38	38	38	31	37	39	41	43	54	34	–	–	28	33	37	43	55		
Monde	65	63	63	59	65	66	66	66	80	51	–	–	51	58	63	70	79		

Pour connaître la liste complète des pays et territoires situés dans les régions, des sous-régions et des catégories de pays, voir page 44.

Définition des indicateurs : Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans inscrits sur les registres de l'état civil, au moment de l'étude. Le numérateur de cet indicateur comprend les enfants qui ont pu présenter un acte de naissance à l'enquêteur ou dont la mère ou la personne chargée de veiller sur lui a indiqué que sa naissance avait été déclarée.

– Données non disponibles.

x Données se rapportant à des années ou des périodes différentes de celles indiquées en tête de colonne. Ces données ne sont pas incluses dans le calcul des moyennes régionales et mondiales.

y Données ne correspondant pas à la définition standard ou ne portant que sur une partie du pays. Si elles correspondent à la période de référence, ces données sont comprises dans le calcul des moyennes régionales et mondiales.

z Les estimations de 100 % sont attribuées au fait que des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil des pays concernés sont complets et que tous les faits d'état civil (y compris les naissances) sont déclarés. Source : Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division des statistiques, Rapport sur les statistiques démographiques et de l'état civil, Études statistiques, séries A, volume LXV, New York, 2013.

Notes : Les estimations régionales sont des données provenant de pays représentant au moins la moitié de la population de la région. La couverture des données était insuffisante pour calculer le pourcentage d'enfants déclarés dans la région Asie orientale et Pacifique, car des données comparables sur l'enregistrement des naissances ne sont pas disponibles pour la Chine. Les estimations régionales par niveau de catégorisation ne peuvent être comparées aux estimations régionales indiquées dans la colonne « nombre total de naissances enregistrées », car elles sont fondées sur un sous-ensemble de pays disposant de données. Leur seul objectif est d'illustrer les écarts. Les changements dans la définition de l'enregistrement des naissances ont été effectués à partir des deuxième et troisième campagnes d'enquêtes MICS (MICS2, 2000 ; MICS3, 2005-2006) jusqu'à la quatrième (MICS4, 2009-2011). Pour pouvoir effectuer des comparaisons, les données provenant de MICS2 et MICS3 concernant l'enregistrement des naissances ont été calculées selon la définition des indicateurs de MICS4. Par conséquent, les données recalculées de ce tableau et de ce texte peuvent différer des estimations présentées dans les rapports nationaux MICS2 et MICS3.

Afrique subsaharienne
Afrique de l'Est et australe, Afrique de l'Ouest et du Centre, Djibouti, Soudan

Afrique de l'Est et australe
Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Comores, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Swaziland, Zambie, Zimbabwe

Afrique de l'Ouest et du Centre
Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guinée, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo

Moyen-Orient et Afrique du Nord
Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, État de Palestine, Iraq, Iran (République islamique d'), Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie, Yémen

Asie du Sud
Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka

Asie orientale et Pacifique
Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Kiribati, Malaisie, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Singapour, Thaïlande, Timor oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Viêt Nam

Amérique latine et Caraïbes
Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Salvador, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

ECO/CEI
Albanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldavie, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine

Pays/zones les moins avancés
[Classifiés comme tel par le Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement]. Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guinée, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tchad, Timor oriental, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen, Zambie

Contact:

UNICEF
Section des données et de l'analyse
Division des politiques et de la stratégie
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis
Tél. : +1 212 326 7000
E-mail : childinfo@unicef.org